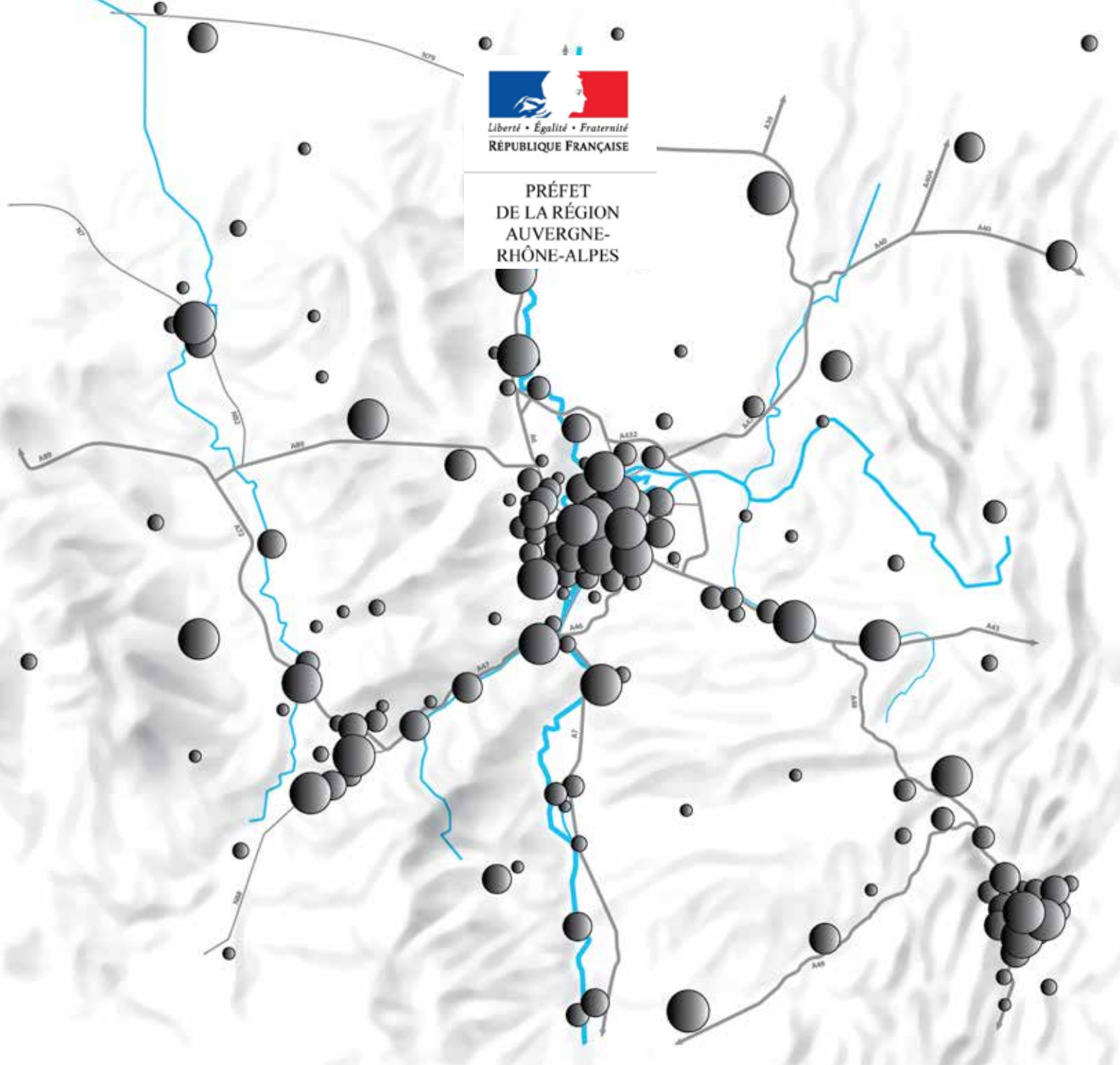




PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



Etude exploratoire des centralités dans l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne

Pour une approche renouvelée du modèle multipolaire

Novembre 2017

Sommaire

Une démarche pour prendre la mesure de la multipolarité 3

*Le modèle multipolaire, un principe d'aménagement
qui a évolué au fil du temps* 4

1

La toile des centralités 6

2

**Les centralités aux fonctions mixtes
sont les plus nombreuses** 14

3

**Au jeu de la métropolisation et de la périurbanisation,
les forces de diffusion apparaissent dans bien des cas
plus importantes que les forces de concentration** 18

4

Une approche des systèmes urbains 28

*Vers un renouvellement du modèle de développement :
« l'archipel métropolitain »* 30

*Annexe : chiffres clés de la population et de l'emploi
par centralité* 32

Une démarche pour prendre la mesure de la multipolarité

Bien que renvoyant à des fonctions et donc à des profils de communes très hétérogènes, la notion de « polarité » apparaît de manière quasi systématique dans les documents d'aménagement et de planification élaborés puis mis en œuvre dès les années 1960 dans l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne.

Ces documents confèrent aux polarités un rôle décisif dans la structuration et l'organisation du territoire dans la mesure où elles constituent souvent les lieux d'accueil privilégiés des populations, de l'emploi, des services ou des équipements.

L'organisation multipolaire visée oriente ainsi fortement les décisions d'aménagement et d'investissement des collectivités.

Après plusieurs décennies de mise en œuvre de ce modèle de développement, et dans la perspective des évolutions à venir en matière de schéma de planification (Srdet, Scot, PLUi), il est apparu nécessaire aux services de l'Etat, sous l'impulsion des Directions départementales du Rhône et de la Loire ainsi que de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes, d'actualiser la réflexion sur les polarités urbaines afin de garantir la cohérence entre les visions du territoire et les dynamiques effectives.

Cette étude, dont la dimension exploratoire tient essentiellement à la construction d'indicateurs originaux, poursuit ainsi quatre objectifs principaux :

- identifier des centralités selon une méthode objective,
- définir une typologie de centralités, selon leur fonction dominante,
- mesurer la polarisation (ou non) de ces centralités,
- proposer une vision synthétique de l'organisation multipolaire du territoire.

Chacun de ces objectifs constitue une partie du présent document.

Les résultats de ce travail offrent ainsi un regard actualisé de ce que peuvent être les centralités et du processus de polarisation dans l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne.

Sans visée prescriptive ni normative, ces résultats doivent servir de base d'échange et de réflexion entre les services de l'Etat et leurs partenaires dans le cadre des démarches de planification et d'aménagement du territoire en cours et à venir.

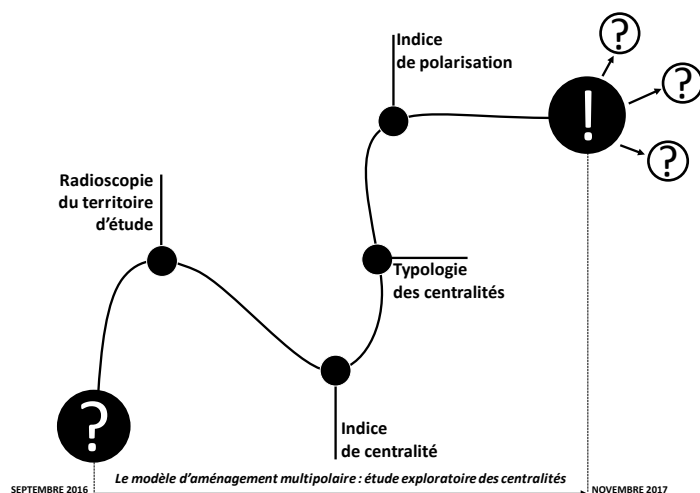
Définitions

Centralité/pôle : élément central (centre urbain ou équipement polarisant) par rapport à une périphérie. Notion hiérarchisée de desserte et d'attraction. La centralité peut se développer ou varier spontanément mais aussi être dirigée par une politique volontaire d'aménagement du territoire.

Polarisation : attraction d'un lieu, d'un espace, par un pôle. La polarisation est relative, évolutive et parfois diffuse.

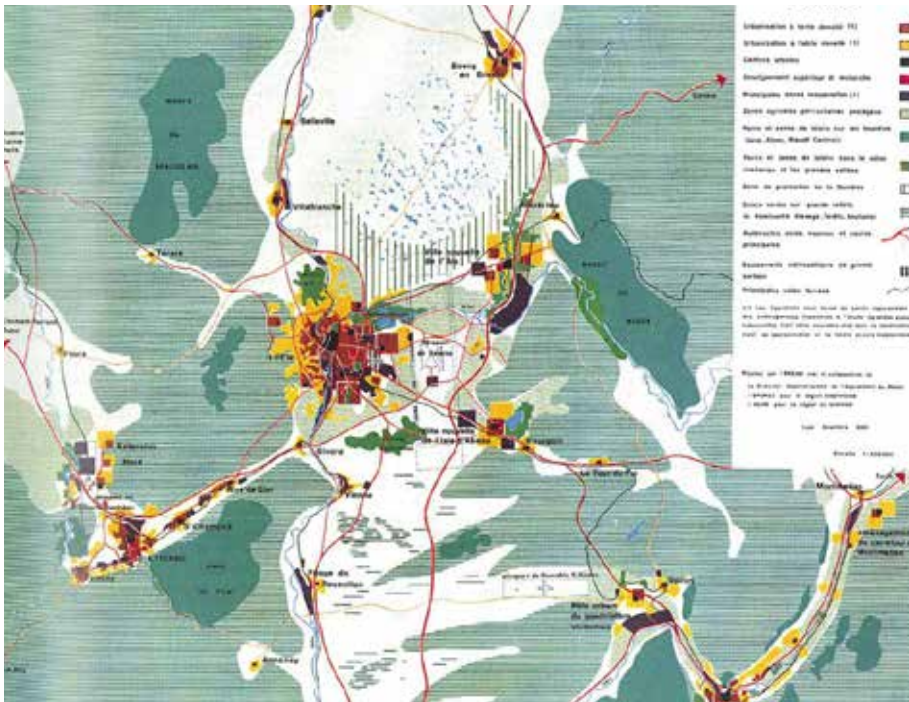
Polarité : résultat de la polarisation

Parcours méthodologique



Le modèle multipolaire, un principe d'aménagement qui a évolué au fil du temps

Le Schéma de l'OREAM - 1966



En 1966, Le gouvernement français crée huit métropoles d'équilibre. Celle de Lyon, Saint-Etienne, Grenoble sera dotée d'une Oream (Organisation d'études d'aménagement des aires métropolitaines) dont le schéma volontaire sera déterminant pour la planification locale.

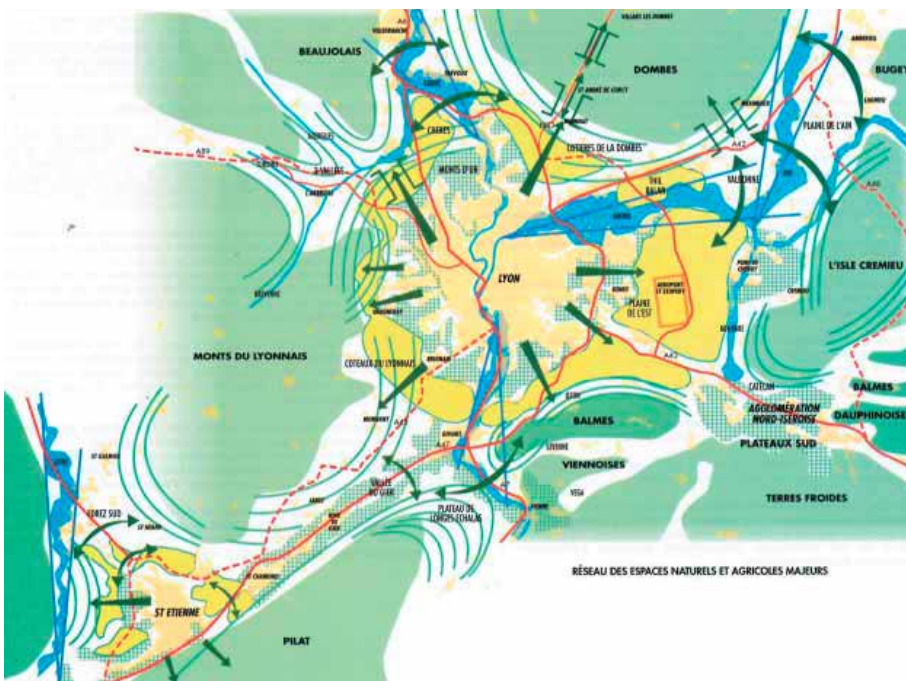
Le schéma de l'Oream signe le premier acte de la mise en oeuvre d'un modèle multipolaire d'aménagement et de développement. Il porte l'idée d'une répartition des grandes fonctions métropolitaines.

Le schéma de l'Oream met en avant une vision tripolaire de l'aire métropolitaine autour de Lyon - Grenoble - Saint-Etienne, et propose la création de deux villes nouvelles (L'Isle d'Abeau et Leyment) et de l'aéroport de Satolas (rebaptisé Saint Exupéry en l'an 2000).

L'Oream introduit également les pôles d'équilibre (Sud Forez, Echirolles) ainsi que les ceintures vertes comme des alternatives à l'étalement urbain.

La DTA de l'aire métropolitaine reprendra les concepts de l'Oream en les adaptant.

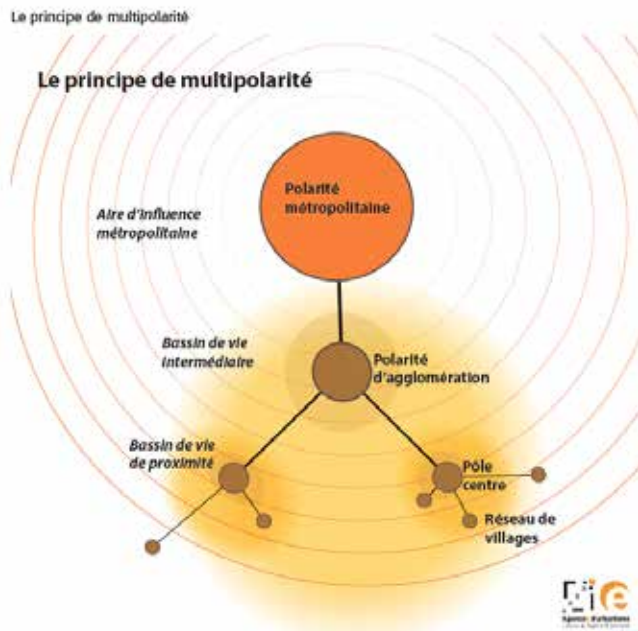
La Directive territoriale d'aménagement (DTA) - 2007 (rmodifiée en 2015)



Un principe d'organisation tripolaire de l'aire métropolitaine lyonnaise, avec le concours des secteurs périphériques et des polarités intermédiaires :

- un projet d'aménagement qui repose sur le développement de trois polarités urbaines : Lyon, Saint-Etienne, le Nord Isère,
- un objectif de revitalisation de secteurs en déprise : vallée du Gier, Ondaine, Saint-Etienne, couronne Est de Lyon, agglomération pontoise,
- un niveau de polarité secondaire pour accueillir la population et l'emploi : Villefranche, Vienne, Givors, Ambérieu, Pont-de-Chéruy.

La multipolarité dans les Scot (chapitre commun) - 2013



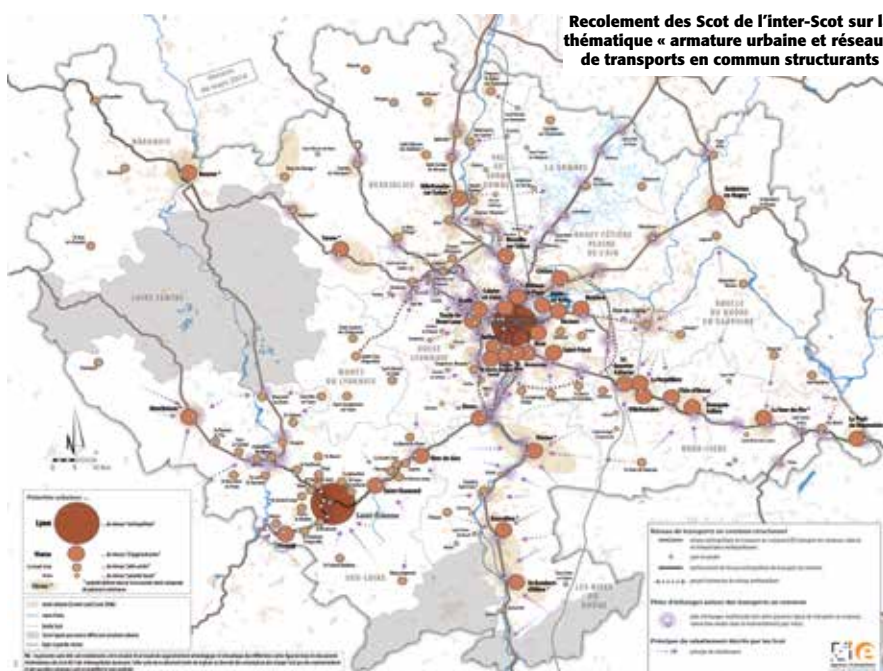
À travers le chapitre commun de l'inter-Scot de 2013, les Scot donnent priorité au développement des polarités urbaines existantes bien équipées, bien desservies (gares du réseau express métropolitain)

L'objectif de la multipolarité dans les Scot est d'enrayer l'extension pavillonnaire des petites communes pour limiter la consommation d'espace et les déplacements (notion de ville des courtes distances, préservation de la trame verte et bleue).

Ce principe d'organisation traduit pour l'essentiel les armatures urbaines, avec une attention particulière portée aux polarités dotées de gares TER.

Le chapitre commun de l'inter-Scot propose une hiérarchisation des polarités en trois niveaux : polarité métropolitaine, polarité d'agglomération, pôle-centre.

La vision multipolaire de l'inter-Scot - 2014



L'harmonisation des 13 Scot de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne est l'un des objectifs poursuivis par l'inter-Scot lyonnais.

Ci-contre, une étape intermédiaire : celle du recolement des Scot en vigueur dans l'aire métropolitaine lyonnaise (mars 2014).

À cette échelle, et dans ce cadre de coopération, la multipolarité est bien moins sélective que ne l'est la DTA.

Il s'agit d'une vision intra-Scot qui fait apparaître un foisonnement de polarités identifiées comme telles au gré des débats, avec le souci d'une hiérarchisation à l'échelle de chaque Scot et non pas de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne.

C'est ainsi par exemple que le Scot Nord-Isère (périmètre 2014) identifie sept polarités de rang supérieur là où le Scot Sud-Loire n'en identifie que quatre hors Saint-Etienne.

La toile des centralités

L'approche historique le démontre : le nombre et la taille des centralités qui doivent être confortées par le modèle multipolaire diffèrent selon les échelles de réflexion.

Le premier volet de la présente publication propose une méthodologie pour identifier de manière objective les centralités de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne. Ce tamis permet de distinguer près de 160 communes - sur un total de 2037 - qui constituent la toile des centralités.

Méthode de définition de l'indice de centralité

C'est sur la base de 10 indicateurs thématiques qu'a été calculé, pour chacune des 2037 communes de l'aire d'étude (voir page suivante la carte du périmètre d'étude), un indice de centralité.

La méthode de calcul de cet indice a consisté à attribuer, pour chacun des dix indicateurs, un score sur 100 à chacune des communes.

Les seuils ont été déterminés de manière à être suffisamment discriminants. Selon l'indicateur, ces seuils sont progressifs ou sont attribués par classes - voir tableau ci-après.

Dans le cas d'une attribution progressive des points (indicateurs n°1, 5, 6, 7, 8, 9 et 10), l'analyse en centiles et en déciles de chaque distribution statistique a permis de déterminer les bornes inférieures et supérieures.

Pour l'ensemble de ces indicateurs, c'est le 7^{ème} décile qui constitue la borne inférieure. Il permet en effet d'attribuer un score supérieur à 0 pour 30% des communes de l'aire d'étude.

Le 95^{ème} centile compte pour sa part 100 communes ; il constitue la borne supérieure (100 points).

Les scores obtenus pour chaque indicateur ont ensuite été sommés, permettant ainsi d'obtenir un indice de centralité sur 1000. La valeur de l'indice définit un niveau de centralité par chaque commune.

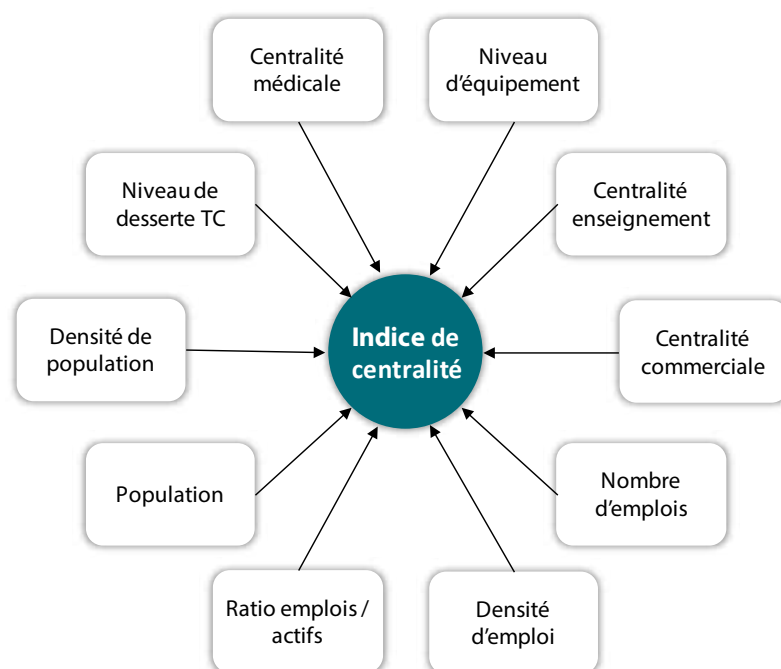
Le calcul de l'indice de centralité permet d'objectiver les phénomènes de concentration en faisant abstraction des choix politiques qui sous-tendent fréquemment la notion de polarité – ou de centralité – dans les documents de planification et d'aménagement.

Avertissement

Les choix statistiques intervenant dans le calcul de l'indice de centralité ont pour conséquence un nivellement des communes, par la pondération des facteurs de concentration. Ainsi, à titre d'exemple, la ville de Lyon est représentée au même niveau (1) que la ville de Montbrison.

La méthode produit un classement lié à l'échantillon des communes du territoire d'étude. Un changement de périmètre fait *de facto* évoluer la répartition statistique. Ainsi, à une échelle plus locale - ou à l'inverse à une échelle régionale - les centralités de la présente étude pourraient potentiellement être déclassées ou au contraire surclassées.

Les 10 indicateurs composant l'indice de centralité



Mode de calcul de l'indice de centralité

INDICATEURS THEMATIQUES	Grille d'attribution des points										sources de données	
	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90		100
indicateur n°1 Centralité médicale	commune ne disposant d'aucun médecin = 0 points	Attribution d'un nombre de point proportionnel entre les bornes inférieure et supérieure									7 médecins ou plus (moyenne) = 100 points	Base permanente des équipements 2015
indicateur n°2 Niveau d'équipement	commune ne disposant pas d'une gamme d'équipements suffisante pour être identifiée comme un pôle = 0 points	Pôle de proximité = 20 points			pôle intermédiaire = 60 points			Pôle supérieur = 100 points				Typologie Insee : base permanente des équipements 2015
indicateur n°3 Centralité enseignement	commune ne disposant d'aucun établissement = 0 points	commune disposant d'au moins un collège = 50 points				commune disposant d'au moins un lycée et d'au moins un lycée = 80 points				commune disposant d'au moins un collège, au moins un lycée et au moins un établissement d'enseignement supérieur = 100 points	Base permanente des équipements 2015	
indicateur n°4 Centralité commerciale	commune ne disposant d'aucune offre = 0 points	commune disposant d'une offre quotidienne = 10 points	commune disposant d'une offre hebdomadaire = 20 points	commune disposant d'une offre occasionnelle = 30 points	commune disposant d'une offre exceptionnelle = 40 points	Cumulatif					Base permanente des équipements 2015	
indicateur n°5 Nombre d'emplois	Moins de 300 emplois = 0 points	Attribution d'un nombre de point proportionnel entre les bornes inférieure et supérieure									3 000 emplois et plus = 100 points	Insee 2013
indicateur n°6 Densité d'emploi	Densité inférieure à 30 emplois/km ² = 0 points	Attribution d'un nombre de point proportionnel entre les bornes inférieure et supérieure									Densité supérieure à 300 emplois/km ² = 100 points	Insee 2013
indicateur n°7 Ratio emplois/actifs	Ratio inférieur à 0,6 = 0 points	Attribution d'un nombre de point proportionnel entre les bornes inférieure et supérieure									Ratio supérieur à 1,4 = 100 points	Insee 2013
indicateur n°8 Population	Moins de 1500 habitants = 0 points	Attribution d'un nombre de point proportionnel entre les bornes inférieure et supérieure									7 000 habitants et plus = 100 points	Insee 2013
indicateur n°9 Densité de population	Densité inférieure à 100 habitants/km ² = 0 points	Attribution d'un nombre de point proportionnel entre les bornes inférieure et supérieure									Densité supérieure à 800 habitants/km ² = 100 points	Insee 2013
indicateur n°10 Niveau de desserte TC	commune ne disposant d'aucune gare et d'aucun arrêt de métro ou de tramway = 0 points	Attribution d'un nombre de point proportionnel entre les bornes inférieure et supérieure									Si fréquence ferroviaire supérieure à 20 trains par jours et/ou présence d'une station de métro ou de tramway = 100 points	Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne

Le carré métropolitain, une aire géographique de près de 4,8 millions d'habitants

Le « carré métropolitain »

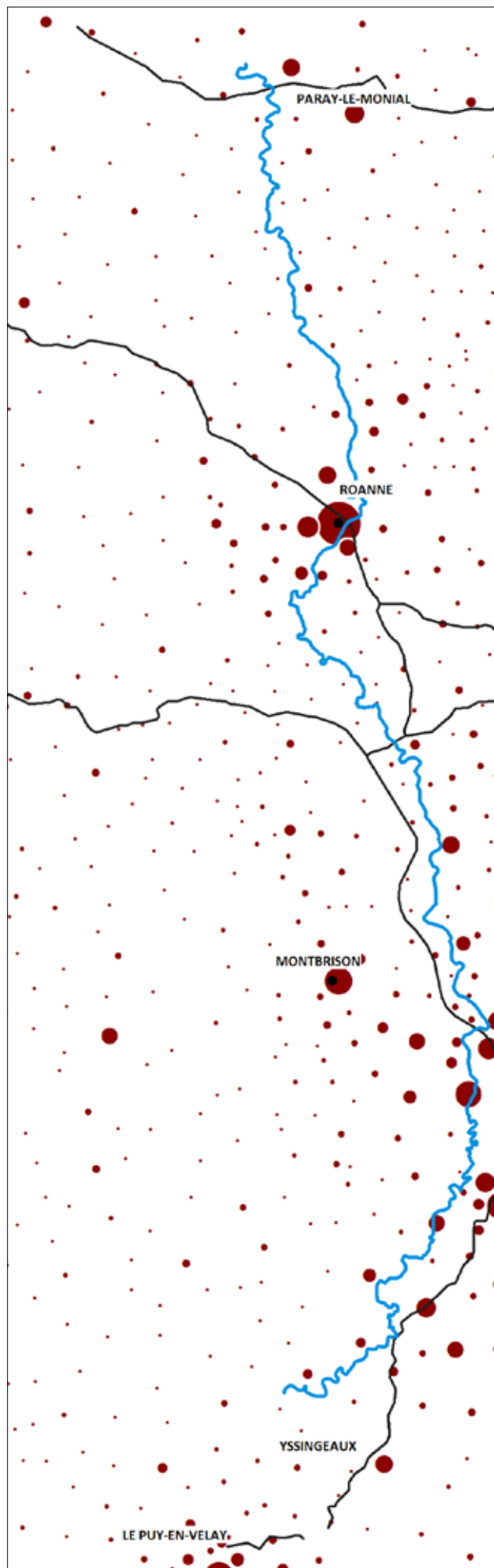
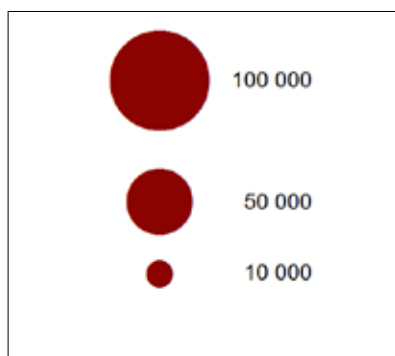
Le « carré métropolitain » correspond au grand cadre territorial retenu pour réaliser l'analyse des centralités.

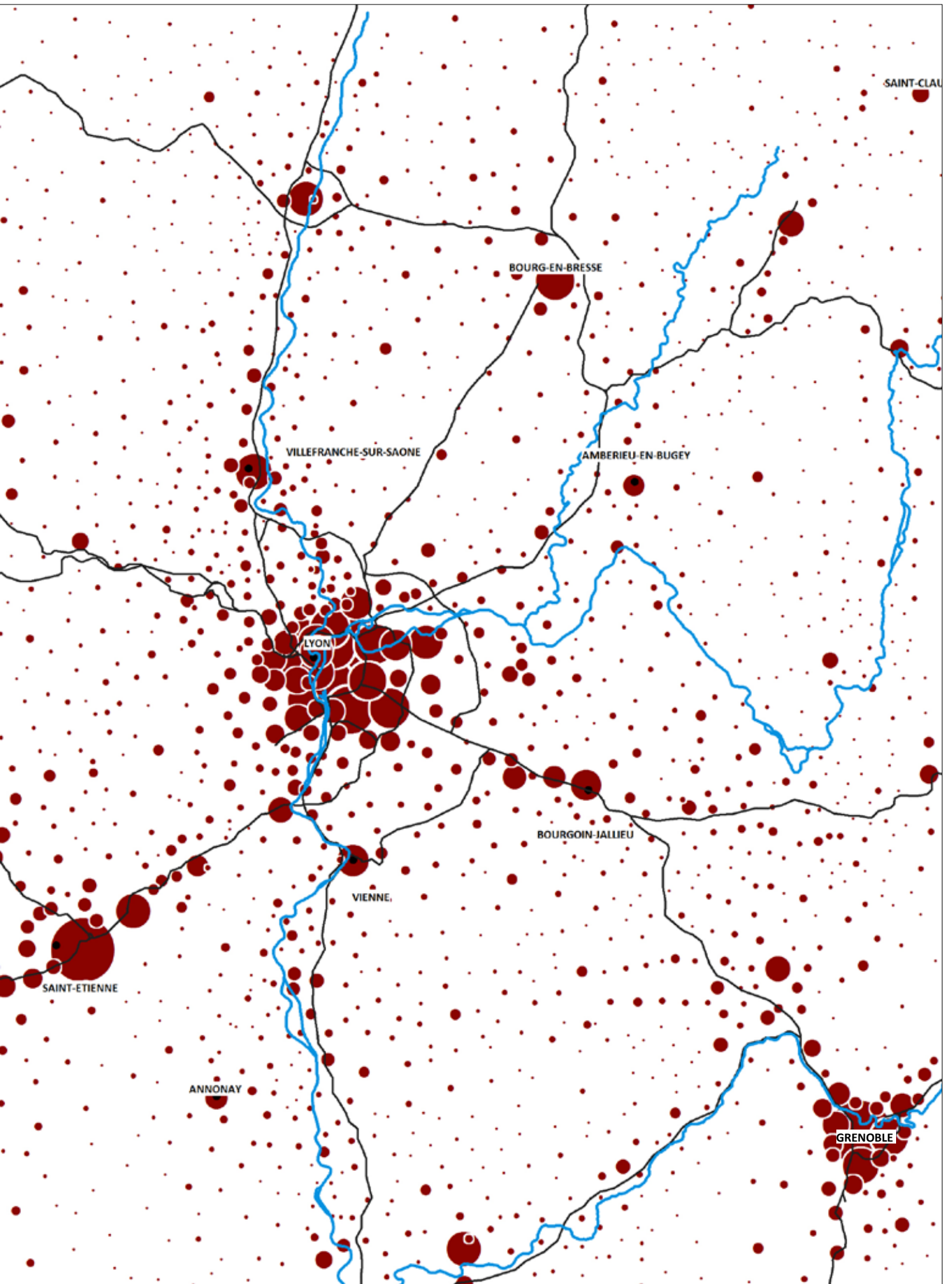
- Un territoire de 180 km par 180 kilomètres environ.
- 2037 communes.
- 4,8 millions d'habitants.
- Regroupe les principales agglomérations urbaines des régions lyonnaise, stéphanoise et du Nord Isère.
- Le territoire de l'inter-Scot « au carré ».

Pour autant, ce périmètre ne préjuge aucunement d'interdépendances, notamment entre les communes situées à la marge du carré et les systèmes urbains centraux.

Une étude similaire réalisée selon la même méthodologie sur le Sillon alpin par l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG), pour le compte de la Dreal, viendra compléter début 2018 l'analyse des centralités à l'Est du carré métropolitain.

Population communale en 2014





La toile des centralités de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne

Chiffres clefs

À l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne, sont considérées comme des centralités (au sens donc d'une concentration d'habitants, d'emplois, d'équipements et de services) les communes dont l'indice est supérieur à 500.

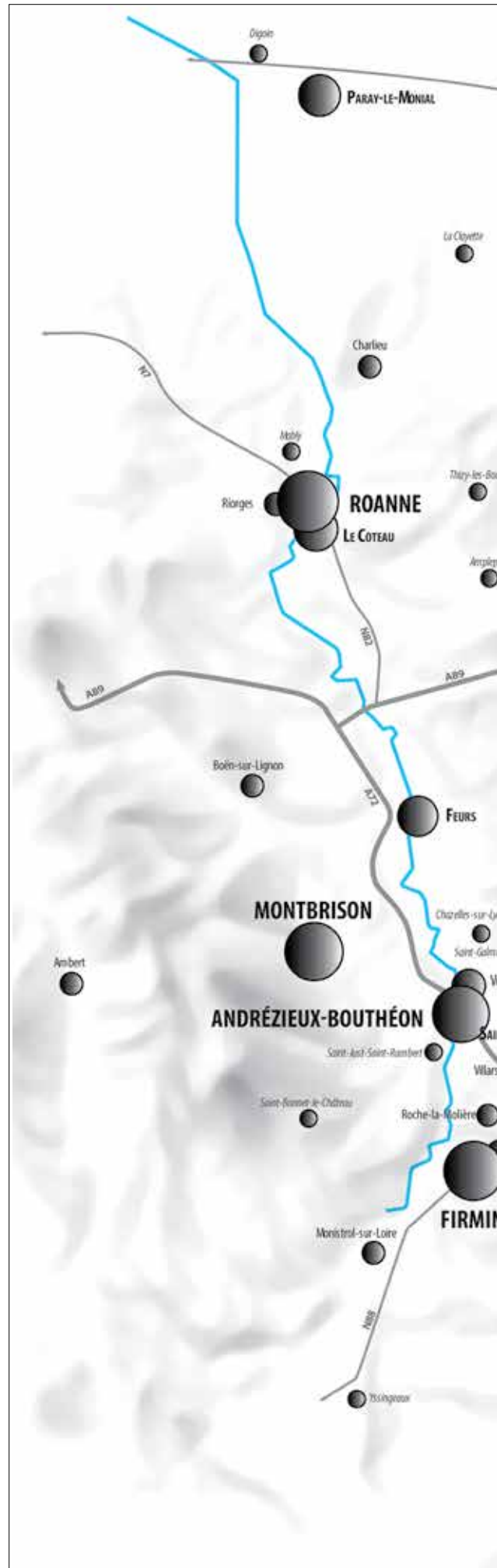
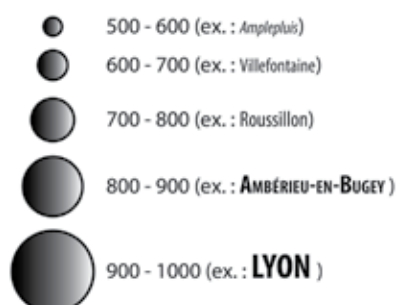
Sur les 2037 communes que compte le territoire d'étude, 157 d'entre elles ont un indice supérieur à 500 et sont donc identifiées comme une centralité.

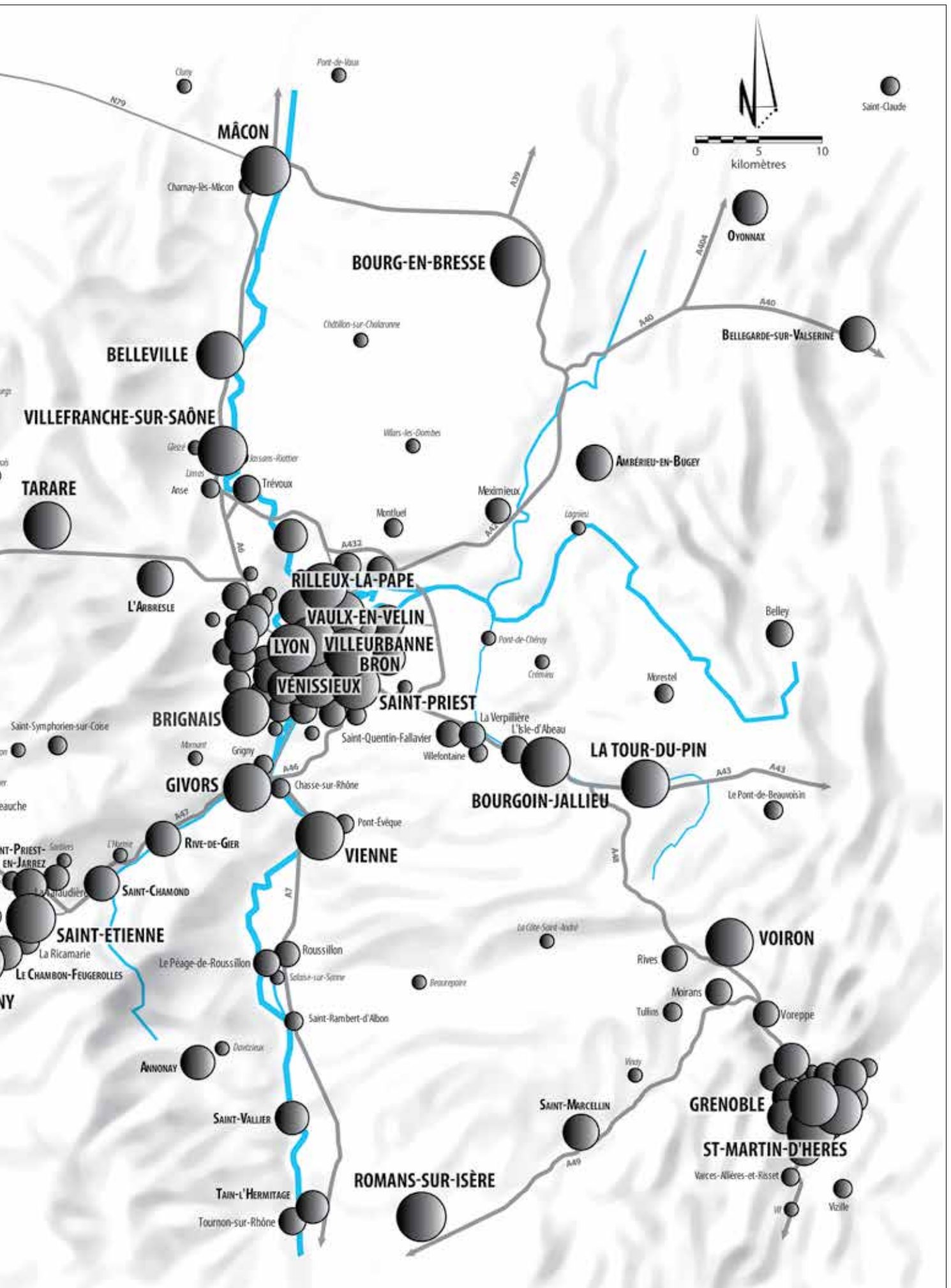
Cinq niveaux sont dès lors distingués :

- 26 centralités de niveau 1 (indice de centralité supérieur à 900)
- 31 centralités de niveau 2 (indice de centralité compris entre 800 et 900)
- 32 centralités de niveau 3 (indice de centralité compris entre 700 et 800)
- 27 centralités de niveau 4 (indice de centralité compris entre 600 et 700)
- 41 centralités de niveau 5 (indice de centralité compris entre 500 et 600)

Ces 157 centralités réunissent plus de 2 800 000 habitants sur les 4 800 000 que compte l'ensemble du territoire d'étude. Soit 58% de la population sur 9% de la superficie totale.

Indice de centralité par commune (scores supérieurs à 500)





Polycentrisme, grappe et « cluster » : les trois formes dessinées par la toile des centralités

La cartographie de l'indice de centralité dessine un archipel urbain organisé selon une double logique d'axe et de couronne, confirmant sans surprise la structuration polycentrique du territoire. Cet archipel métropolitain est formé d'une soixantaine de villes qui contribuent à la structuration du territoire de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne.

La localisation de ces centralités souligne la mise en réseau du territoire par les infrastructures de transport et les voies historiques, selon une logique de grappe. Elles relient entre elles les villes principales et traversant des communes qui se sont construites sur ces situations de passage. Six axes principaux structurent aujourd'hui ce réseau :

- axe Lyon-Saint-Etienne
- axe Lyon-Grenoble-Chambéry
- axe Saint-Etienne-Roanne
- axe Lyon-Roanne
- axe Rhône / Saône
- axe Lyon-Bourg-Genève.

Ce réseau urbain compose l'armature métropolitaine du territoire. Il réunit les grandes centralités du territoire : agglomérations lyonnaise, stéphanoise et grenobloise, Mâcon, Bourg-en-Bresse,

Roanne, Tarare, Montbrison, Givors, Vienne, Bourgoin-Jallieu, la Tour-du-Pin, Romans-sur-Isère et Voiron notamment.

Dans les interstices de ce réseau, au cœur de ces grandes mailles formées par les infrastructures et des chapelets de centralités, l'indice de centralité fait ressortir une vingtaine de communes (de niveaux 4 et 5, plus rarement de niveaux supérieurs) qui jouent un rôle majeur au sein des territoires périurbains et urbains qu'elles contribuent à structurer. Anciens chefs-lieux de canton, autrefois lieux des grands marchés ou petites capitales industrielles, ces centralités peuvent échapper au tamis de la vision métropolitaine. Elles se doublent de l'émergence de nouvelles centralités, non étudiées ici, composées à partir de zones spécialisées (malls commerciaux, parcs d'activités, pôles de loisirs, centres tertiaires de commandement) qui dessinent un urbanisme d'aires et de secteurs, avec leurs propres zones d'influences se traduisant par le puzzle de la soixantaine d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

La plupart des centralités de l'espace périurbain ou rural conservent la particularité de ne pas être sous l'influence directe et exclusive d'une grande agglomération urbaine : La Côte-Saint-André, Beaurepaire, la Clayette, Chatillon-sur-Chalaronne, Yssingeaux, Ambert, Saint-Symphorien-sur-Coise, Belley, Morestel, Saint-Marcellin, Amplepuis, Thizy-les-Bourgs, Boën-sur-Lignon sont de ces centralités dont la vitalité est cruciale pour les bassins de vie alentours.

En synthèse

- Une méthodologie exploratoire visant à différencier les communes selon leur niveau de concentration de la population, des emplois, des équipements et des services, des réseaux de transports.
- Des limites méthodologiques, liées au choix des seuils ou encore au choix du périmètre d'étude qui impacte le classement des communes. Un changement de périmètre, ou d'échelle, fait *de facto* évoluer la répartition statistique, donc les résultats.
- Sur les 2037 communes du périmètre d'étude, 157 se distinguent. Parmi elles, les grandes villes du territoire, mais aussi les communes des agglomérations urbaines principales ainsi que des villes de taille plus modeste qui concentrent des fonctions urbaines essentielles aux espaces ruraux ou périurbains avoisinant.
- Le réseau urbain de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne se présente comme un ensemble de villes organisées en archipel. Cet archipel métropolitain est « tirailé » entre trois modèles de développement :
 - Un modèle radio-polycentrique qui cumule forces de polarisation et forces de dépolarisation suivant des axes et des couronnes selon des logiques de commandement hiérarchisé.
 - Un modèle en grappe qui organise des systèmes urbains centraux et secondaires selon des logiques de flux, d'interdépendances
 - Un modèle en « zones » ou « secteurs » où domine un urbanisme fonctionnaliste et utilitaire selon des logiques de séparation et d'unités de décision.

Centralités constitutives d'un système urbain ou centralité isolée

Parmi les **centralités de niveau 1**, ressortent :

- les très grandes villes : Lyon, Grenoble, Saint-Etienne et plus secondairement Bourg-en-Bresse, Mâcon et Roanne ;
- des villes, grandes et moyennes, inclusent dans des agglomérations urbaines : Villeurbanne, Saint-Priest, Vénissieux, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Brignais, Firminy, Andrézieux-Bouthéon, .
- des villes moyennes organisant leur propre système territorial : Vienne, Montbrison, Romans-sur-Isère, Villefranche-sur-Saône, Bourgoin-Jallieu, Givors, La Tour-du-Pin, Belleville, Tarare.

Les **centralités de niveau 2** se retrouvent pour moins de la moitié d'entre elles dans une fonction de centralité urbaine à part entière, au sens où elles n'appartiennent pas à un ensemble urbain plus vaste.

Ces centralités se situent fréquemment sur un des axes constitutif du réseau métropolitain : Ambérieu-en-Bugey, Saint-Marcellin, L'Arbresle, Feurs, Tain l'Hermitage. Les autres centralités de niveau 2 s'inscrivent dans des systèmes urbains métropolitains, autour de Lyon, Saint-Etienne ou Grenoble.

Peu de **centralités de niveau 3**, à l'exception de Belley et de Meximieux jouent un rôle « en propre » dans un bassin de vie plus rural. A l'inverse, un grand nombre de ces centralités de niveau 3 apparaissent aux franges des agglomérations urbaines ou, c'est le cas du Nord Isère par exemple, en grappe pour former un système urbain en tant que tel.

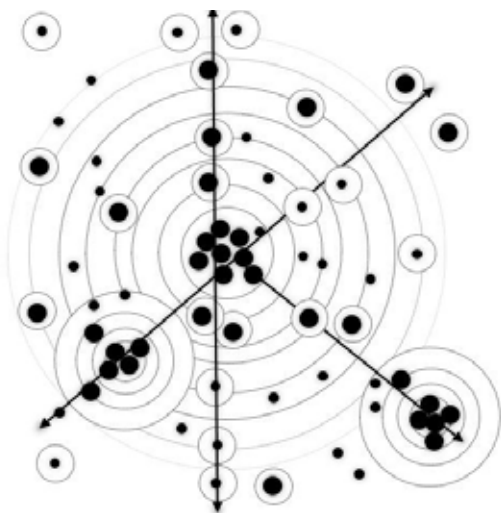
La particularité des centralités des niveaux 4 et 5 n'est pas tant de compléter des systèmes urbains (bien qu'elles n'en soient pas exclues) mais plutôt de parfaire un maillage intermédiaire en matière d'emplois, d'équipements et de services à la population.

En termes de définition, c'est a priori sur ce niveau de centralité que le parallèle avec les polarités des Scot pourrait être établi, bien que la couverture de la planification donne fréquemment à voir un maillage encore plus resserré.

L'archipel métropolitain, différentes clés de lecture

La spatialisation de l'indice de centralité dessine une « toile des centralités » (*page précédente*) pouvant donner lieu à différentes interprétations. Déclinée autour de trois formes, cette approche offre des pistes pour renouveler la vision de l'archipel métropolitain.

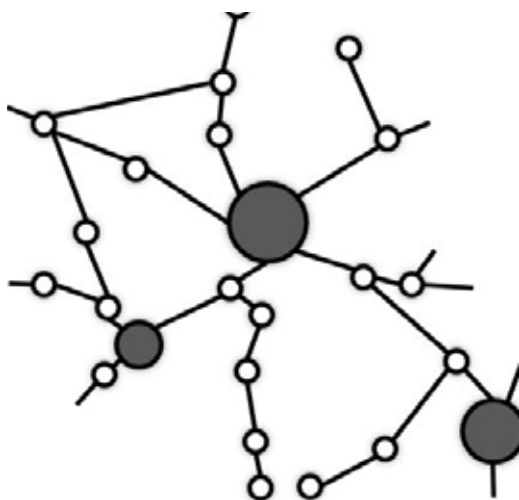
Radio-polycentrisme



La vision radio-polycentrique a été soutenue dans le cadre des travaux de l'Oream (1970) et reprise encore récemment. Elle cumule en fait deux modèles de développement :

- Un développement aréolaire qui rappelle le modèle ancien de développement des villes (radiocentrique) et soutient des aménagements dans une logique radiocentrique (couronne verte d'agglomération, boulevards périphériques, axes industriels).
- Un modèle réticulaire qui rappelle le schéma théorique de Christaller (théorie spatiale cherchant à expliquer la hiérarchie des villes - théorie diffusée dans les années 1960) et soutient des aménagements dans une logique multipolaire, avec la création de nouveaux pôles de développement (centres décisionnels, villes nouvelles, pôles de restructuration de banlieue) censés éviter le mitage urbain et concentrer les fonctions d'agglomération.

En grappes/en réseau



La vision « en grappes » correspond à une lecture des dynamiques spatiales qui fait la part belle aux phénomènes de liens, de flux, de réseaux, aux coopérations interterritoriales horizontales.

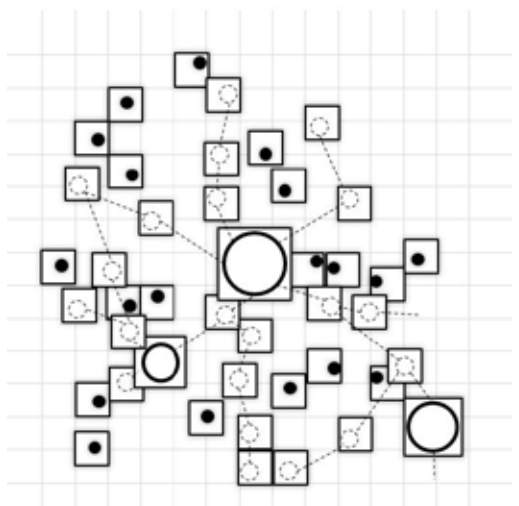
C'est un modèle de développement collaboratif et systémique proche des travaux récents développés par la Datar (« Territoires 2040 »).

Cette vision considère que le système urbain est un tout complexe avec ses villes-centres, ses villes moyennes, ses pôles d'équilibre, ses espaces intersticiels (exemple : les agglomérations centrales).

Le système de villes Lyon – Saint-Etienne – Grenoble met ainsi l'accent sur les aspects relationnels et les interdépendances entre les villes du réseau.

Il met en jeu deux types de relations : relations fonctionnelles (échanges physiques d'informations, de marchandises, de personnes) et relations hiérarchiques (commandements emboîtés, fonctions d'encadrement).

Clusters/secteurs



Cette troisième vision « en secteurs » juxtaposés correspond à un urbanisme fonctionnaliste, à un zoning spatial et fonctionnel qui a été mis en œuvre par la planification spatiale depuis les années 1960, assurant la promotion des idées du mouvement moderne.

Cet urbanisme fonctionnel ou fonctionnaliste a vu se développer depuis 50 ans des « zones » d'activité, des « zones » de loisirs, des « zones à urbaniser en priorité » (ZUP), des « zones » commerciales, de nouveaux centres administratifs (Part-Dieu), des « zones » vertes, des « zones » résidentielles, etc.

Chaque secteur ou zone est desservi par un système d'infrastructures essentiellement routières qui doit en assurer le bon fonctionnement et l'interconnexion. Cette aire métropolitaine sectorisée, ou bien « franchisée » selon le jeu de mots de D. Mangin (« La ville franchisée », 2003) a été confortée par les politiques des opérateurs privés (malls commerciaux, enclaves résidentielles, pôles de loisirs) mais aussi par les politiques publiques (essor d'une mosaïque intercommunale, avec de nombreux EPCI à vocation « défensive » (près des grandes métropoles essentiellement) qui tendent à fabriquer des isolats et autant d'unités de décision.

2

Les centralités aux fonctions mixtes sont les plus nombreuses

Un essai de typologie permet de distinguer des centralités surpondérées dans certaines fonctions (emploi ou commerce) et des centralités au profil plus mixte. On observe que le gradient de mixité progresse selon l'importance de la centralité. À l'inverse, des spécialisations apparaissent sur les centralités de niveau inférieur (voir carte page 16-17).

Méthodologie

Calcul de la spécialisation fonctionnelle

Sont considérées comme « spécialisées » les centralités dont la moyenne d'une catégorie (voir ci-après) est supérieure de 15% à la moyenne des 10 indicateurs de la commune.

- Indicateurs entrant dans la catégorie « **Fonction résidentielle** » : Niveaux d'équipement et de desserte, enseignement, densité de population et nombre d'habitants, centralité médicale
- Indicateurs entrant dans la catégorie « **Fonction emploi** » : nombre d'emplois, ratio emplois-actifs, densité d'emploi
- Indicateur entrant dans la catégorie « **Fonction commerciale** » : centralité commerciale

Il convient de noter que la méthode de calcul tend à identifier des spécialisations pour les centralités moyennes à petites. Les centralités plus importantes ont pour leur part des moyennes déjà élevées dans chacune des trois catégories.

La spécialisation fonctionnelle des centralités

Un approfondissement de l'indice de centralité a permis de distinguer des profils de communes, pour mieux les caractériser et comprendre leur rôle dans l'organisation du territoire.

La spécificité de ces centralités a été mesurée à partir des indicateurs constituant l'indice de centralité. Chacun de dix indicateurs a ainsi été classé dans une des trois catégories suivantes :

- fonction résidentielle,
- fonction commerciale,
- fonction emploi.

Sont considérées comme « spécialisées » les centralités dont la moyenne d'une catégorie est supérieure de 15% à la moyenne des 10 indicateurs de la commune.

À noter que la dominante « résidentielle » ne ressort pour aucune centralité du territoire, cette fonction étant systématiquement accompagnée d'un niveau d'équipement, de services et d'emplois.

A ce titre, on peut faire l'hypothèse que la spécialisation est plus importante dans les communes de petites tailles (hors centralités). La fonction résidentielle - « communes dortoirs » - pourrait y apparaître.

Une majorité de « centralités mixtes »

Les centralités mixtes sont les plus nombreuses. Au nombre de 89 dans le territoire d'étude (57% du total). Ce sont celles qui ressortent comme étant équilibrées du point de vue des fonctions qu'elles remplissent.

Les principales villes du territoire d'étude appartiennent à ce type de centralités. Elles composent systématiquement le cœur des systèmes urbains (en gris sur la carte pages 16-17).

Une certaine spécialisation économique des petites centralités

La fonction d'emploi est surreprésentée pour 48 centralités du territoire (30% du total).

Outre la taille des communes concernées (de niveaux 3, 4 et 5), leurs localisations témoignent - pour celles n'appartenant pas à un ensemble urbain plus vaste - du rôle structurant au plan économique, des petites villes qui rayonnent sur un bassin de vie : Cremieu, Morestel, La Clayette, Charlieu, Beaurepaire, La Côte-Saint-André, Belleray, Saint-Bonnet-le-Château, Chatillon-sur-Chalaronne, Saint-Symphorien-sur-Coise.

Le particularité de ces centralités tient par ailleurs à l'organisation même de leurs périphéries : la fonction résidentielle y est répartie et la fonction commerciale fréquemment occupée par une commune en particulier.

La prégnance des grands sites économiques

Au sein des agglomérations urbaines, les communes où l'emploi est surreprésenté sont logiquement celles qui accueillent les sites économiques métropolitains ou les principaux parcs d'activités : Dardilly, Corbas, Chassieu, Beynost, Saint-Quentin-Fallavier, Pusignan, Saint-Priest-en-Jarez, La Talau-dière. Cette spécificité sous-tend des problématiques de déplacements, avec des concentrations de flux quotidiens dans des territoires faiblement pourvus (voire dépourvus) en transports en communs.

Les centralités de la vallée du Rhône au nord de Valence (Saint Vallier, Tain-l'Hermitage et Tournon) ressortent particulièrement du point de vue de l'emploi, reflétant le fonctionnement d'un axe économique/industriel qui a vu sa croissance résidentielle se reporter sur ses marges.

Annonay, une centralité «mixte»



Spécialisation commerciale, le poids des implantations périphériques

Les centralités ayant une dominante sur la fonction commerciale sont moins nombreuses (16 dans le carré d'étude, 20 si l'on y ajoute les centralités où se cumulent une surreprésentation du commerce et de l'emploi).

À quelques exceptions près (Meximieux, Monistrol-sur-Loire, Ambert, Amplepuis ou encore Lagnieu) les centralités ayant un poids commercial spécifique semblent s'inscrire en complémentarité/concurrence d'une centralité urbaine plus importante ou d'un ensemble urbain plus vaste :

- Mably pour Roanne,
- Saint-Chamond et Rive-de-Gier pour Saint-Etienne,
- Salaise-sur-Sanne pour le Roussillonnais,
- Davézieux pour Annonay.

Des logiques d'implantations commerciales prévalent assurément dans cette répartition des fonctions et donnent davantage de corps aux petits agrégats urbains.

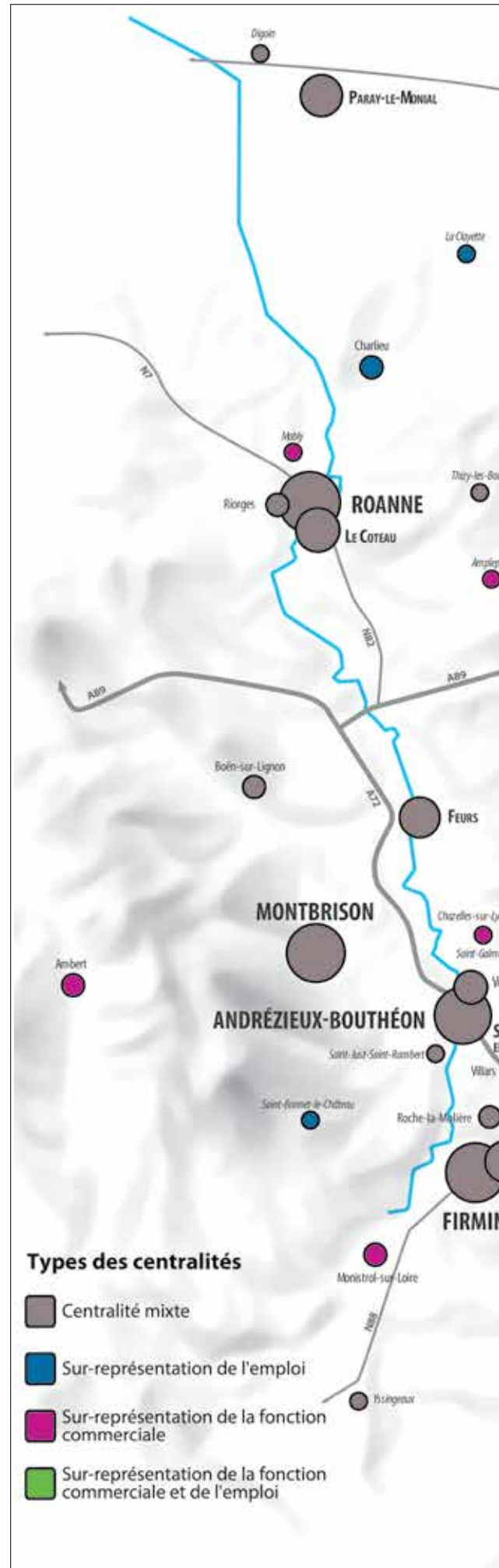
En synthèse

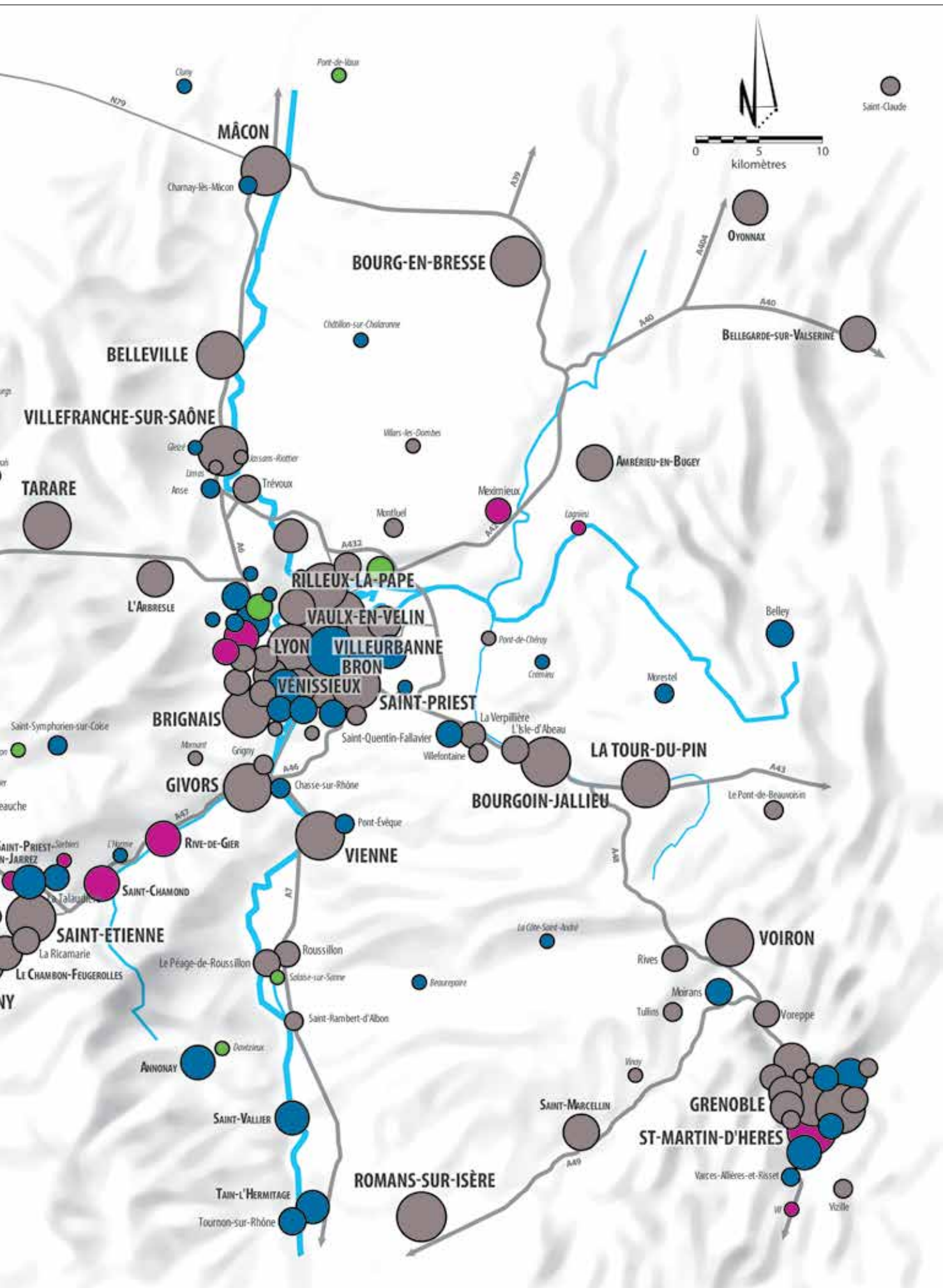
- La mixité des fonctions domine.
- 49 centralités avec forte représentation de l'emploi :
 - les communes qui portent de grands parcs d'activités métropolitains
 - Les villes industrielles de la vallée du Rhône mais pas toutes
 - Des centralités en position de « chef-lieu »
- 21 centralités à dominante commerciale :
 - Prédominance des implantations périphériques
 - Masque les grandes zones commerciales en marge d'une centralité mixte

Une majorité de centralités «mixtes»

Chiffres clefs

A l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne, 89 centralités ont un profil mixte, au sein duquel aucune fonction dominante ne ressort. 16 centralités ont une vocation commerciale affirmée et 48 sont spécifiques sur l'emploi. 4 centralités combinent une surreprésentation de l'emploi et du commerce.





3

Au jeu de la métropolisation et de la périurbanisation, les forces de diffusion apparaissent dans bien des cas plus importantes que les forces de concentration

Entre 1982 et 2014, le poids relatif des centralités s'est considérablement réduit, passant de 66% à 58% de la population totale du territoire d'étude. Cette réalité à l'échelle de l'aire métropolitaine masque cependant des différenciations territoriales importantes. L'indice de polarisation a été imaginé pour mieux comprendre les rapports d'influence, dans le temps, entre les centralités et leurs périphéries.

Définitions

Mode de calcul de l'indice de polarisation pour une « entité A »
(entité = centralité + sa périphérie)

Indice de polarisation A

=

$$\frac{((\text{Pop. 2014 centralité A} / \text{pop. 2014 des centralités du territoire d'étude}) / (\text{Pop. 2014 entité A} / \text{Pop. 2014 territoire de référence}^*)) * 100$$

-

$$\frac{((\text{Pop. 1982 centralité A} / \text{pop. 1982 des centralités du territoire d'étude}) / (\text{Pop. 1982 entité A} / \text{Pop. 1982 territoire de référence}^*)) * 100$$

* le « territoire de référence » correspond à la somme des périphéries à laquelle ont été soustraits les doubles-comptes (communes couvertes par au moins deux zones-tampons).

Mesurer les rapports d'influence entre les centralités et leurs périphéries

Un troisième indicateur a été construit pour mesurer le rapport d'influence entre une centralité et sa périphérie : l'indice de polarisation, tant en matière de croissance démographique que d'emploi (mode de calcul identique pour les deux thématiques, décrit ci-contre).

Cet indice a été calculé sur une période de trois décennies (1982-2014 pour la population, 1982-2013 pour l'emploi), la prise en compte du temps long étant déterminante dans la compréhension de ces processus territoriaux. Le calcul de l'indice de polarisation sur une période plus courte (2008-2013/14) a également été réalisé : les résultats ne font que corroborer les premiers.

Pour le calcul de l'indice de polarisation, des périphéries ont été définies de manière théorique (à vol d'oiseau) et différenciées selon le niveau de centralité.

Une zone tampon de 10 km a ainsi été délimitée autour des centralités de niveaux 1 et 2. Cette zone tampon a été réduite à 5 km pour les centralités de niveaux 3, 4 et 5.

L'objectivation permise par cet indice comporte naturellement des biais intrinsèques à la méthode, notamment un lissage des rapports d'influence dans les

systèmes urbains : le chevauchement des zones tampon a comme conséquence des effets de bord entre centralités de nature très différentes dont les dynamiques (à la hausse comme à la baisse) peuvent venir influencer l'indice de polarisation des périphéries voisines.

Globalement, cette méthode permet néanmoins une approche consolidée des processus à l'œuvre.

En 30 ans, les centralités ont accueilli 230 000 habitants mais leur part recule de 8 points dans la population totale

En passant de 3 900 000 habitants en 1982 à 4 800 000 en 2014, le territoire d'étude a non seulement gagné près de 900 000 d'habitants mais il a aussi profondément évolué dans la répartition de cette population.

Ainsi, les 157 centralités pesaient 66% de la population totale en 1982 ; en 2014, elles représentent 58% de la population totale.

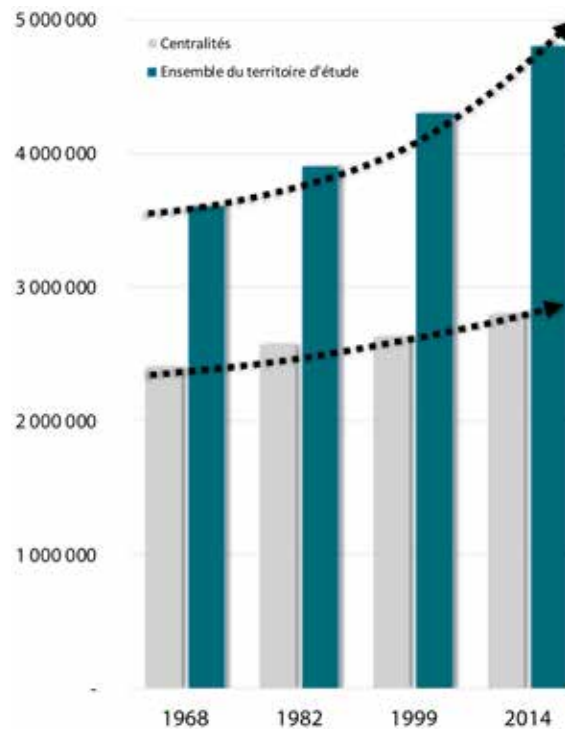
Cette diminution relative a pour corollaire le « boom démographique » des petites communes, de fortes croissances symptomatique de la périurbanisation à l'œuvre dans une grande partie de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne.

Ainsi, les 1880 communes qui n'ont pas été repérées comme des centralités ont vu leur population totale croître de 50% entre 1982 et 2014 (+20% entre 1999 et 2014). Sur la même période, la croissance des centralités a été de 9% (+6% entre 1999 et 2014). Sur les trois décennies observées, la dynamique se porte - en taux - principalement sur les secteurs hors-centralités. Il convient tout de même de souligner que le taux d'évolution annuel moyen des centralités se renforce légèrement sur la dernière période.

Sur l'emploi, la tendance est à la stabilité et à la prédominance des centralités. Ainsi, ces dernières se sont parfaitement maintenues dans leur fonction de pôle d'emplois. Elles comptaient 74% des 1 600 000 emplois totaux en 1982 et 74% des 1 990 000 emplois totaux en 2014.

Là aussi, malgré cette constance, des réalités différentes se dessinent, avec des territoires en forte déprise économique et au contraire des secteurs de croissance soutenue.

Le poids relatif des centralités diminue



Sources : Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne à partir des données Insee

Un affaiblissement significatif du poids relatif des centralités sous l'effet de la périurbanisation

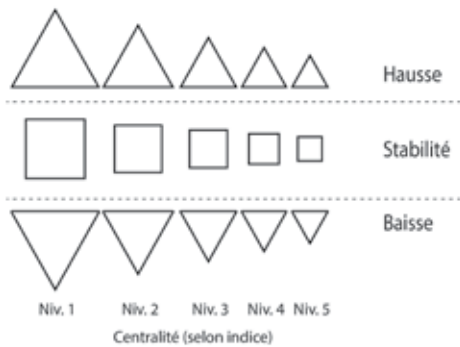
	Population totale des centralités	Population totale hors centralités	Population totale du territoire d'étude	Part de la population habitant dans une centralité	Part de la population habitant hors centralité
1968	2 400 000	1 200 000	3 600 000	67%	33%
1982	2 570 000	1 330 000	3 900 000	66%	34%
1999	2 630 000	1 670 000	4 300 000	61%	39%
2014	2 800 000	2 000 000	4 800 000	58%	42%
Evolution 1982-2014	230 000	670 000	900 000		
1982 - 2014	Taux d'évolution	9%	50%	23%	
	Taux d'évolution annuel moyen	0,3%	1,3%	0,7%	
1999 - 2014	Taux d'évolution	6,5%	19,8%	11,6%	
	Taux d'évolution entre 1999 et 2014	0,4%	1,2%	0,7%	

Alors même que la tendance générale est à un équilibre entre population vivant dans une centralité et population habitant hors centralité, la dernière période observée (1999-2014) fait apparaître un léger infléchissement du taux d'évolution annuel moyen hors centralité (-0,1%).

Sources : Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne à partir des données Insee

**Evolution de la population
entre 1982-2014 : rapports d'influence
entre les centralités et leurs périphéries**

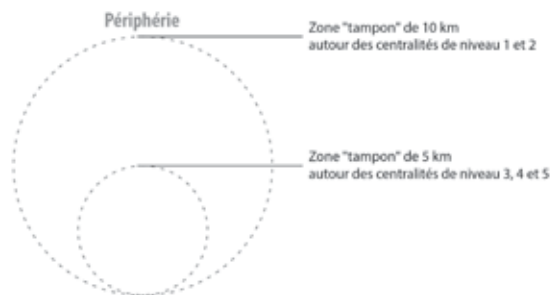
**Evolution annuelle moyenne
de la population des centralités
entre 1982 et 2014 :**



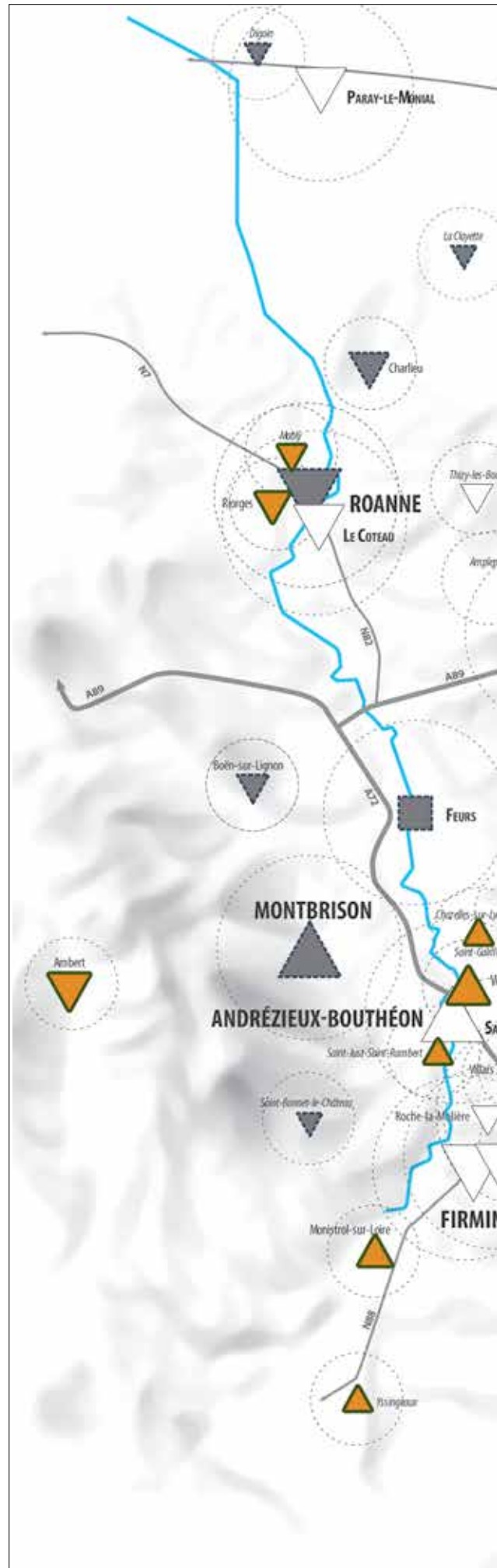
**Rapport d'influence entre les centralités
et leurs périphéries face à l'évolution de
la population entre 1982 et 2014 :**

- Dynamique* de la centralité plus forte que celle de sa périphérie (situation de **polarisation**)
- Dynamique* de la centralité équivalente à celle de sa périphérie (situation d'**équilibre**)
- Dynamique* de la centralité moins forte que celle de sa périphérie (situation de **dépolarisation**)

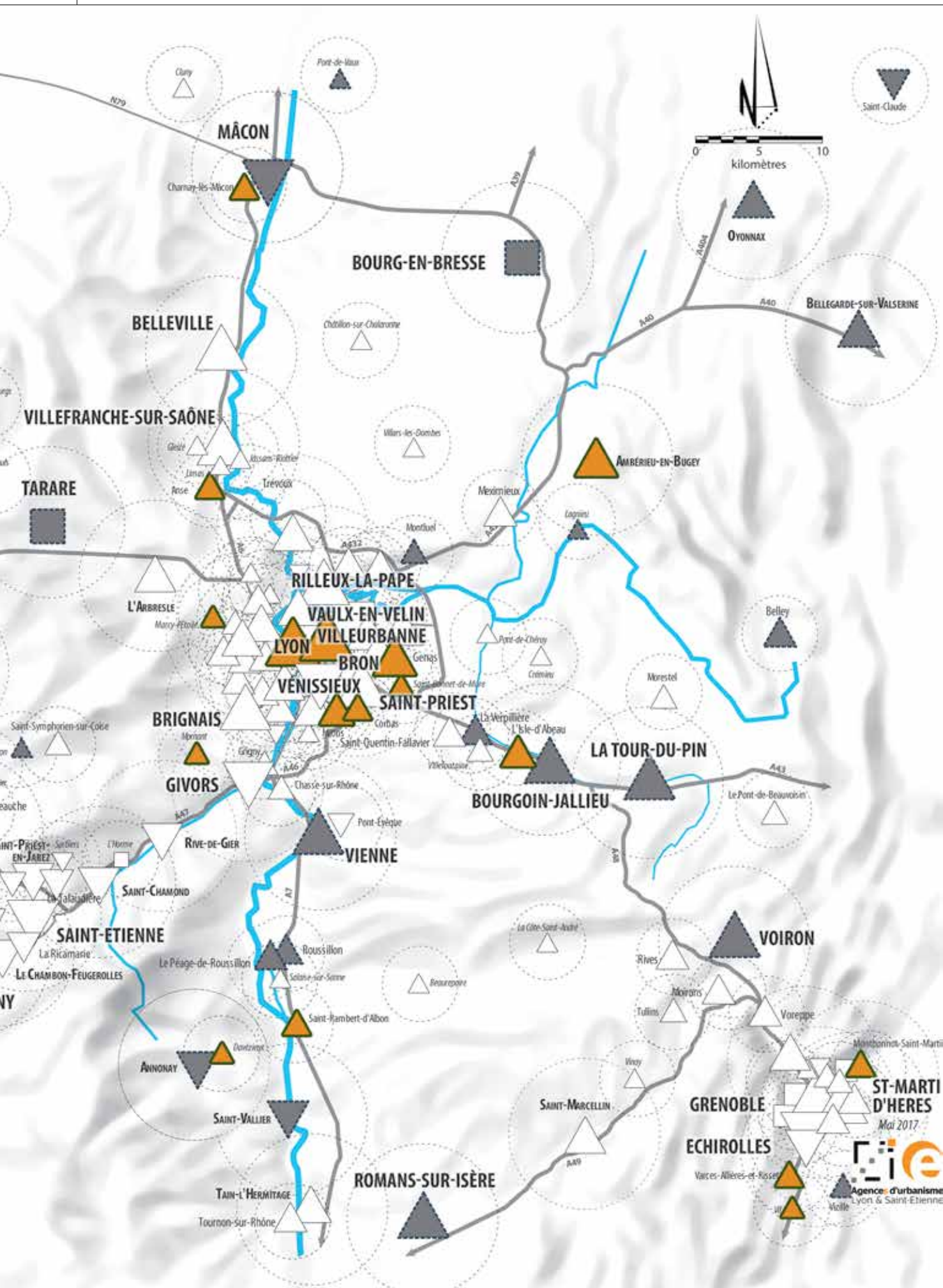
* à la hausse comme à la baisse



Clé de lecture : « La population de la ville d'Anse a augmenté entre 1982 et 2014. Par rapport à l'ensemble des centralités du territoire, la croissance démographique du secteur situé autour de la ville de Anse - sa «périphérie» - a été tiré par la centralité. On parle alors d'une dynamique de polarisation urbaine. »

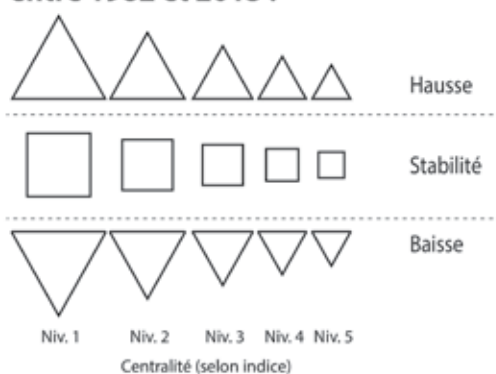


Sources : Agences d'urbanisme à partir des données Insee






**Evolution de l'emploi entre 1982-2013 :
rapports d'influence entre les centralités
et leurs périphéries**

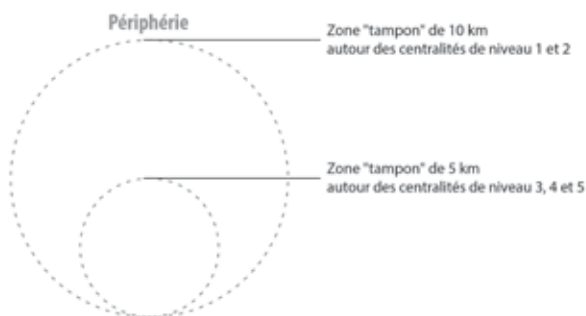
**Evolution annuelle moyenne
de l'emploi des centralités
entre 1982 et 2013 :**



**Rapport d'influence entre les centralités
et leurs périphéries face à l'évolution de
l'emploi entre 1982 et 2013 :**

-  Dynamique* de la centralité plus forte que celle de sa périphérie (situation de **polarisation**)
-  Dynamique* de la centralité équivalente à celle de sa périphérie (situation d'**équilibre**)
-  Dynamique* de la centralité moins forte que celle de sa périphérie (situation de **dépolarisation**)

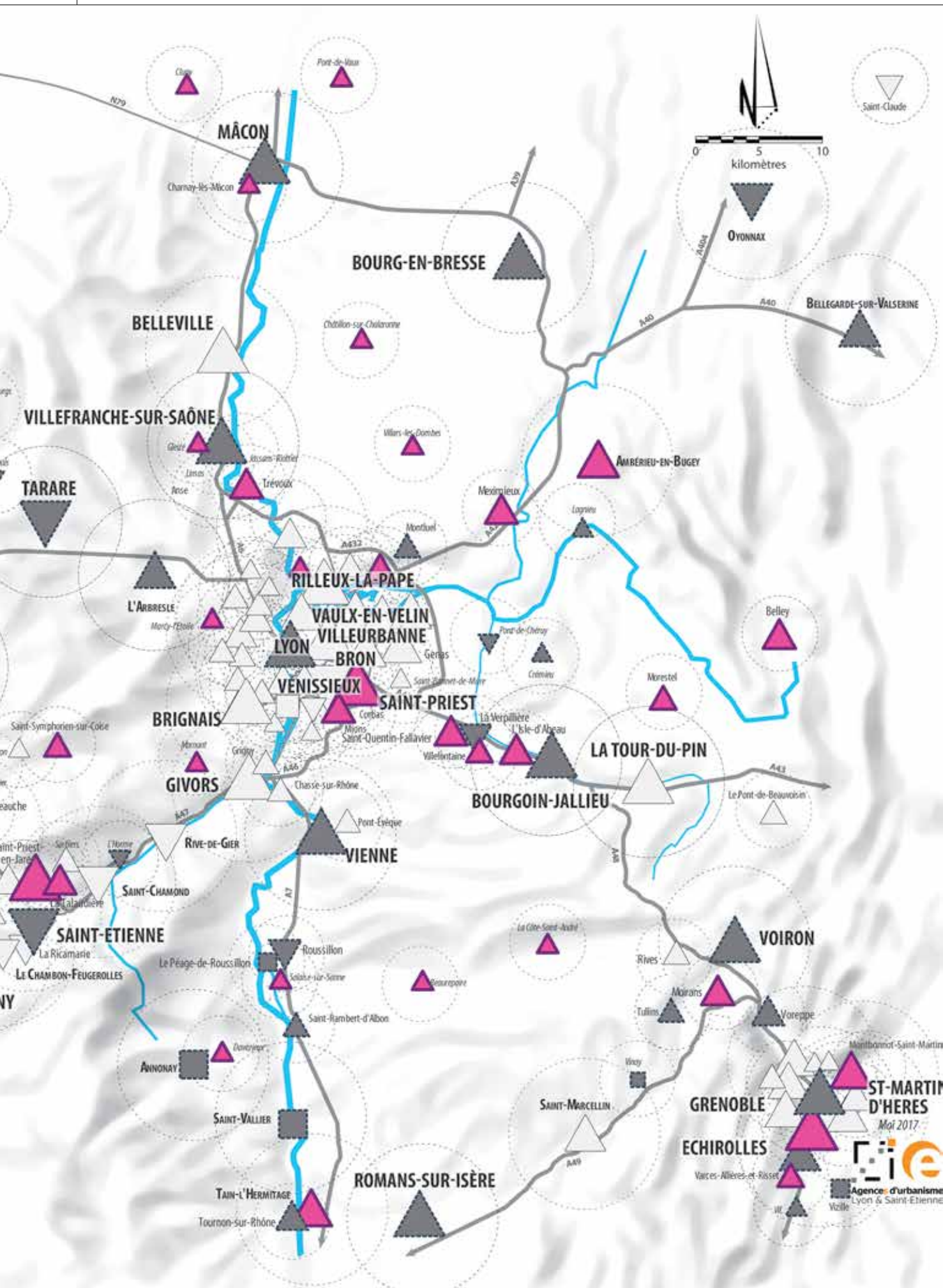
* à la hausse comme à la baisse



Clé de lecture : « Le nombre d'emplois dans la ville de Montbrison a augmenté entre 1982 et 2013. Par rapport à l'ensemble des centralités du territoire, la croissance de l'emploi des communes situées autour de la ville de Montbrison - sa «périphérie» - a été tirée par la centralité. On parle alors d'une dynamique de polarisation de l'emploi. »



Sources : Agences d'urbanisme à partir des données Insee



La périurbanisation prend le pas sur la polarisation

Sur la population, la cartographie de l'indice de polarisation (voir carte page suivante) donne à voir un nombre limité de centralités en situation de polarisation : 22 centralités (14% du total) ont une dynamique de croissance supérieure à leurs périphéries.

A l'inverse, 20 communes sont moins dynamiques que leurs périphéries. C'est le cas notamment de toutes les centralités de niveau 1, en dehors du centre du système urbain lyonnais.

83 centralités ont crû selon une intensité identique ou proche de celle de leurs périphéries (équilibre des dynamiques).

32 centralités ont connu une baisse de population, dans un rapport équilibré avec leurs périphéries.

La plupart de ces communes peuvent se prévaloir de rester très attractives malgré la croissance souvent élevée des communes alentours.

Quelques situations territoriales spécifiques méritent d'être distinguées.

■ Des petites villes, chefs-lieux de canton, tirent partie de leur localisation relativement périphérique aux systèmes urbains : Monistrol-sur-Loire, Yssingeaux, Mornant, Ambérieu-en-Bugey, Ambert.

■ A noter le sort des trois centralités principales de l'Isère (hors agglomération grenobloise), Bourgoin-Jallieu, la Tour-du-Pin et Voiron qui ont des dynamiques de population moins fortes que leurs périphéries, Bourgoin-Jallieu ayant la particularité d'avoir été concurrencée par l'Isle-d'Abeau notamment dans la première partie de la période (création de la ville nouvelle).

■ Des villes-centres qui s'affaiblissent dans des axes urbains dynamiques : Mâcon, Bourg-en-Bresse et surtout dans la vallée du Rhône.

■ Des centralités « en greffe » viennent concurrencer leurs villes-centres :

- Riorges et Mably pour Roanne,
- Davezieux pour Annonay,
- L'Isle-d'Abeau (création de la ville nouvelle) pour Bourgoin-Jallieu,
- Anse pour Villefranche-sur-Saône,
- Veauche, Saint-Galmier et Saint-Just-Saint-Rambert autour d'Andrézieux-Bouthéon,
- Saint-Rambert-d'Albon entre le Rousillonais et Saint-Vallier.

Pour ce qui concerne les centralités appartenant aux systèmes urbains lyonnais, stéphanois et grenoblois, elles sont le plus souvent en situation d'équilibre centre-périphérie. L'interprétation de tels résultats est rendu difficile par la proximité d'autres centralités qui tend à lisser les rapports d'influence.

Il convient néanmoins de relever l'évolution de deux centralités lyonnaises qui ont connu une polarisation particulièrement importante : Lyon et Villeurbanne.

À souligner enfin que les processus de « dépoliarisation » (dynamique de la périphérie plus forte que celle de la centralité) ainsi que les situations d'équilibre centralité/périphéries ressortent significativement sur la cartographie. Ces phénomènes, contraires à celui recherché par la planification urbaine, interpellent les scénarios d'aménagement. Ces communes n'attirent pas ou ne se développent pas à la hauteur de leur niveau de centralité définie dans les documents d'urbanisme et de planification.

Polarisation de l'emploi : la prédominance des petites et moyennes centralités

L'emploi dans les centralités connaît une croissance significative : 275 000 emplois supplémentaires entre 1982 et 2013. Cette dynamique (absorbée en grande partie par l'agglomération lyonnaise) se manifeste de façon très hétérogène selon la taille des centralités et leur localisation .

À la différence de la population, les dynamiques de polarisation liées à l'emploi sont plus fréquentes dans le territoire : 40 centralités (près d'une sur quatre, de niveaux variables) répondent à cette tendance.

■ Deux secteurs dénotent particulièrement : l'axe Lyon-Grenoble et la plaine du Forez, qui se révèlent fortement polarisés par les centralités qui s'y trouvent.

■ Les centralités économiques en bordure de l'agglomération lyonnaise tirent bien leur épingle du jeu : Mions, Corbas, Saint-Priest, Miribel.

■ Si le desserrement de l'emploi sur Lyon et Grenoble se joue au sein des systèmes urbains, à Saint-Etienne le desserrement de l'emploi s'est fait à plus grande portée.

■ La localisation des centralités qui jouent ce rôle de polarisation en matière

En synthèse

- Entre 1982 et 2014, les centralités ont accueilli 230 000 habitants, mais leur poids relatif dans le territoire d'étude a diminué de 8 points.
- Sur la même période, la population des communes « hors centralités » a augmenté de 670 000 habitants, sous l'effet conjugué de la périurbanisation
- Ces dynamiques masquent des situations hétérogènes entre centralités : territoires qui gagnent, territoires qui perdent.
- 12 centralités [seulement] cumulent polarisation de la population et polarisation de l'emploi, pour la plupart d'entre elles des centralités en périphérie ou à proximité de systèmes urbains à l'exception notable d'Ambérieu-en-Bugey et de l'est de la Haute-Loire.

Des villes moyennes en difficulté (dépolarisation de la population et de l'emploi) : celles de la vallée du Rhône, de l'Ain et de l'Isère particulièrement concernées, là où la périurbanisation a été la plus forte (Bourgoin-Jallieu, Bourg-en-Bresse, Mâcon, Lagnieu, La Verpillère, Vienne, Agglomération de Roussillon, Annonay, Tarare).

A noter que ce constat ne prend pas en compte la dépolarisation à l'intérieur même du périmètre communal (exemple Villefranche-sur-Saône ou la Tour-du-Pin pour le commerce).

La crise des villes moyennes

De nombreuses centralités cumulent dépopulation démographique et dépoliarisation de l'emploi. C'est le cas notamment de Mâcon, Bourg-en-Bresse, Oyonnax, Bellegarde-sur-Valserine, Lagnieu, La Verpillère, Voiron, Vizille, Romans-sur-Isère, Saint-Vallier, Annonay, le Péage-de-Roussillon, Roussillon, Vienne, Tarare et La Clayette. Dans la plupart des cas, les périphéries de ces centralités ont été les relais de cette dynamique inversée. Dans une perspective de rééquilibrage, ces territoires constituent assurément des secteurs à forts enjeux.

La vallée du Rhône, l'Ain et l'Isère sont particulièrement concernés. Ce sont dans ces territoires que la périurbanisation a été la plus forte.

d'emploi laisse entrevoir une logique d'équipements structurants au plan économique, notamment par la présence de grands sites industriels et de zones d'activités fortement pourvoyeuses d'emplois : Saint-Priest, Andrézieux-Bouthéon, Saint-Quentin-Fallavier, Miribel.

■ Des centralités de tailles plus modestes ressortent également, mettant en lumière le rôle structurant de ces polarités économiques à l'échelle des bassins de vie : Beaurepaire, la Côte-Saint-André, Saint-Symphorien-sur-Coise, Monistrol-sur-Loire, Thizy-les-bourgs témoignent non seulement de la place de l'économie présentielle (économie basée sur la population réellement présente sur un territoire, qui à la fois produit et consomme) dans les territoires périurbains et ruraux mais aussi et surtout d'un tissu industriel qui perdure et constitue un ancrage fort pour les habitants de ces secteurs.

Douze centralités seulement cumulent polarisation de la population et polarisation de l'emploi

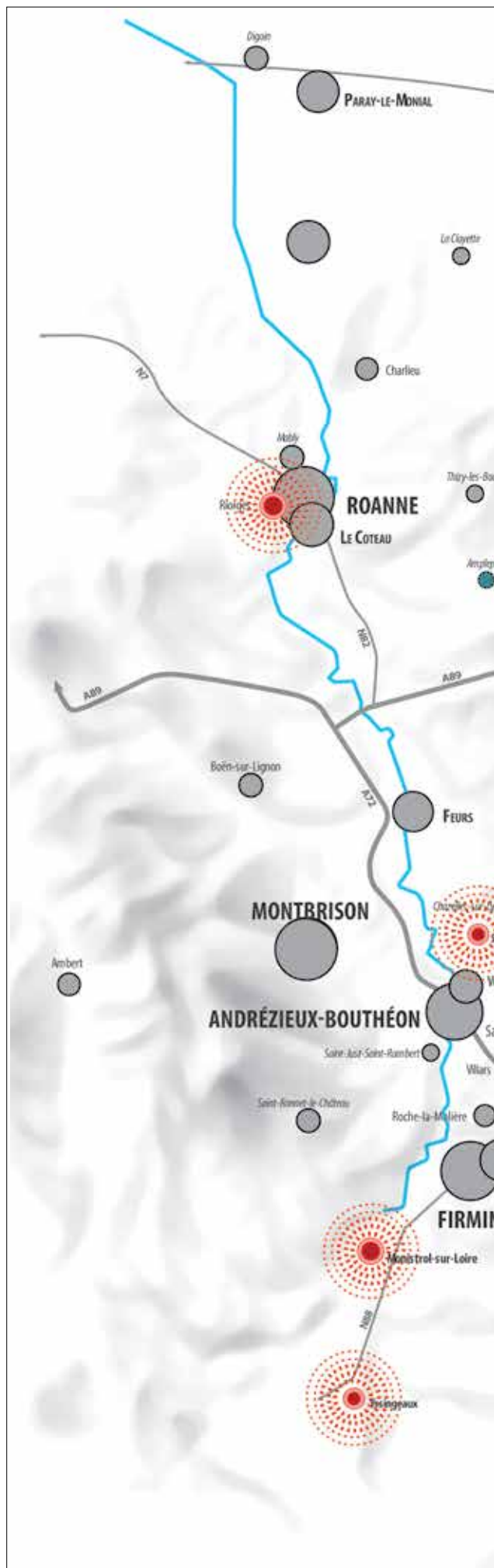
Des centralités qui poursuivent sur les deux plans (population et emploi, voir carte page suivante) une trajectoire permettant de les identifier comme des polarités en croissance et plus attractives que leurs périphéries sont au nombre de douze et ont la particularité d'être de taille moyenne : Ambérieu-en-Bugey, Saint-Galmier, Mornant, Monistrol-sur-Loire, Yssingaux, Davezieux, Marcy-l'Etoile, Varcès-Allières-et-Risset, l'Isle d'Abeau, Corbas, Mions, Charnay-lès-Mâcon.

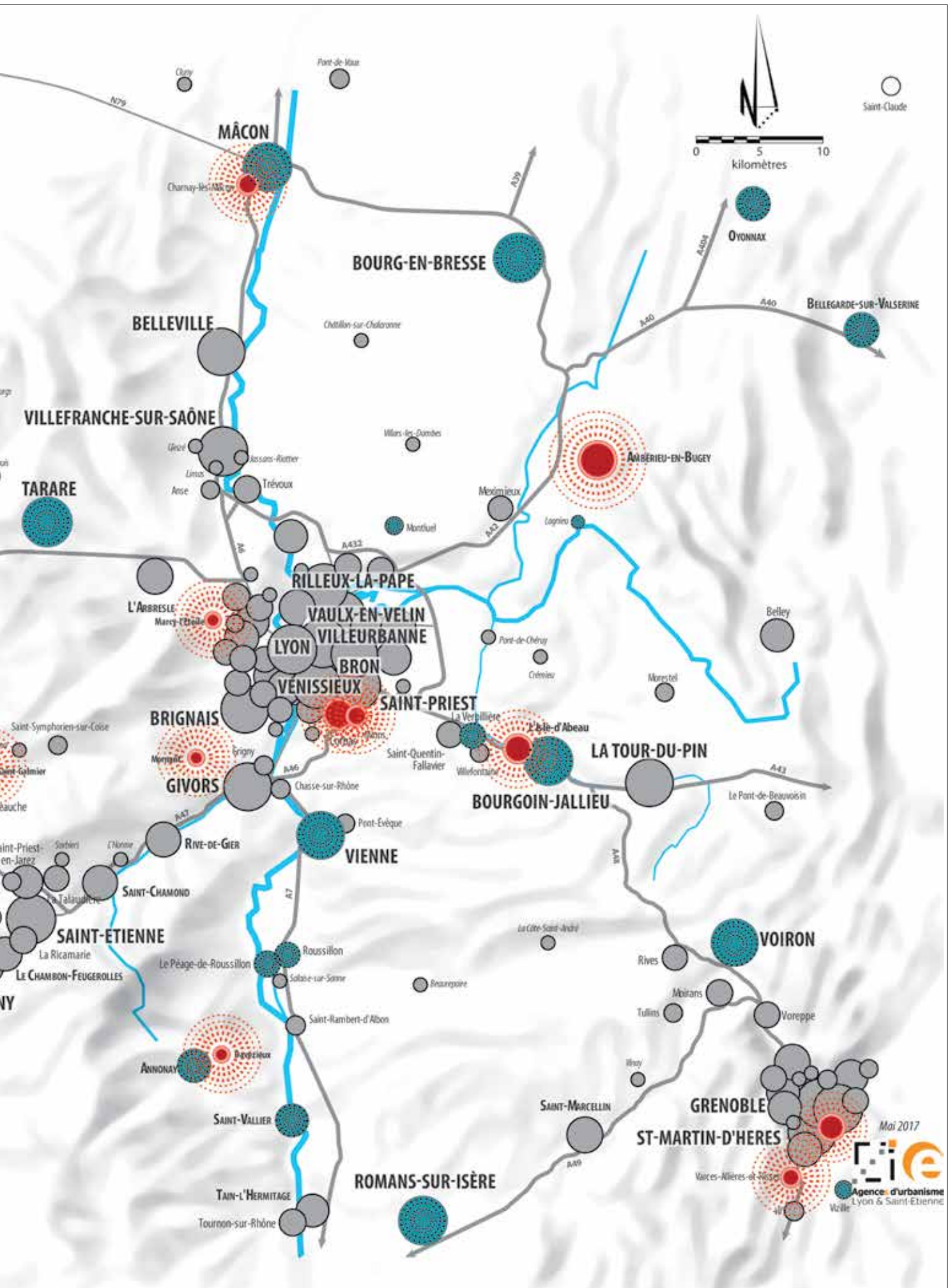
D'autres centralités apparaissent polarisantes au plan de l'emploi et à l'inverse en situation de dépopulation démographique. Ces centralités (Charlieu, Belley, Villefontaine, Feurs, Vif) sont situées en périphérie voire en marge des grands systèmes urbains. Cette localisation peut expliquer la logique de pérennisation de l'emploi dans des communes qui occupent une place particulière dans des territoires ruraux. Dans ces centralités, la question de la vitalité résidentielle et de l'urbanisme reste entière.

Mornant, une des 12 centralités à s'inscrire dans une double dynamique de polarisation



Synthèse des situations de « polarisation » ou de « dépolarisation » des centralités







Une approche des systèmes urbains

Fort de l'objectivation du caractère polycentrique du territoire et des processus de polarisation et de dépolarisation qui s'y déroulent, la démarche de travail a permis de faire émerger un réseau urbain reposant sur 59 polarités.

Les 157 centralités identifiées dans le territoire d'étude peuvent être regroupées en 59 polarités selon quatre grandes composantes :

- Trois systèmes urbains centraux, Lyon, Saint-Etienne et Grenoble, dont les deux premiers sont étroitement articulés.
- Dix systèmes urbains secondaires
- Quinze pôles d'équilibre
- Trente et une centralités périurbaines ou rurales.

Par ailleurs, l'étude montre que plus de 4 habitants sur 10 du territoire d'étude vivent en dehors des communes-centres, le plus souvent dans des espaces à dominante périurbaine.

Les systèmes urbains centraux

Un système urbain peut être défini comme un agrégat de plusieurs communes concentrant population, emploi et équipements. Il forme un type de polarité, qui se caractérise par sa dimension cumulative, par sa morphologie urbaine et par sa taille : ce système urbain pèse dans l'organisation du territoire.

Le **système urbain central de Lyon** comptait 1 320 000 habitants en 2014 et 686 000 emplois en 2013. Il réunit autour de la ville historique 43 centralités dont 15 de niveaux 1 et 2. On observe un déplacement de centre de gravité vers l'Est et la côtière de l'Ain de ce système urbain central par rapport aux limites institutionnelles actuelles. Entre 1982 et 2014, ce territoire a gagné 200 000 habitants et près de 160 000 emplois.

Le **système urbain de Saint-Etienne** regroupait pour sa part 340 000 habitants en 2014 et près de 157 000 emplois (la moitié sur la commune de Saint-Etienne) en 2013. 16 centralités, dont 6 de niveaux 1 et 2, composent ce système urbain central qui s'étire au nord vers la plaine du Forez et à l'Est dans la vallée du Gier épousant des corridors formés par le relief et souligné par des grands axes de transport. Ce système urbain a perdu 40 000 habitants depuis 1982. Une reprise est cependant amorcée sur le dernier recensement. En matière d'emplois, la dynamique est à la hausse, avec 2 000 emplois gagnés entre 1982 et 2013.

La population du **système urbain central de Grenoble** était de 377 000 habitants en 2014 et 209 000 emplois au total (analyse des systèmes urbains grenoblois et voironnais développée dans l'étude du Sillon alpin finalisée début 2018).

Les systèmes urbains secondaires

Les dix systèmes urbains secondaires du territoire d'étude sont de nature assez différente, cinq d'entre eux, décrits ci-après, sont constitués d'une petite grappe de centralités. Les 5 autres, concentrés dans la vallée du Rhône (autour de Givors, Vienne, Roussillon, Annanay et Tain-l'Hermitage) s'apparentent davantage à une ville-centre fonctionnant en tandem avec une ou deux autres centralités.

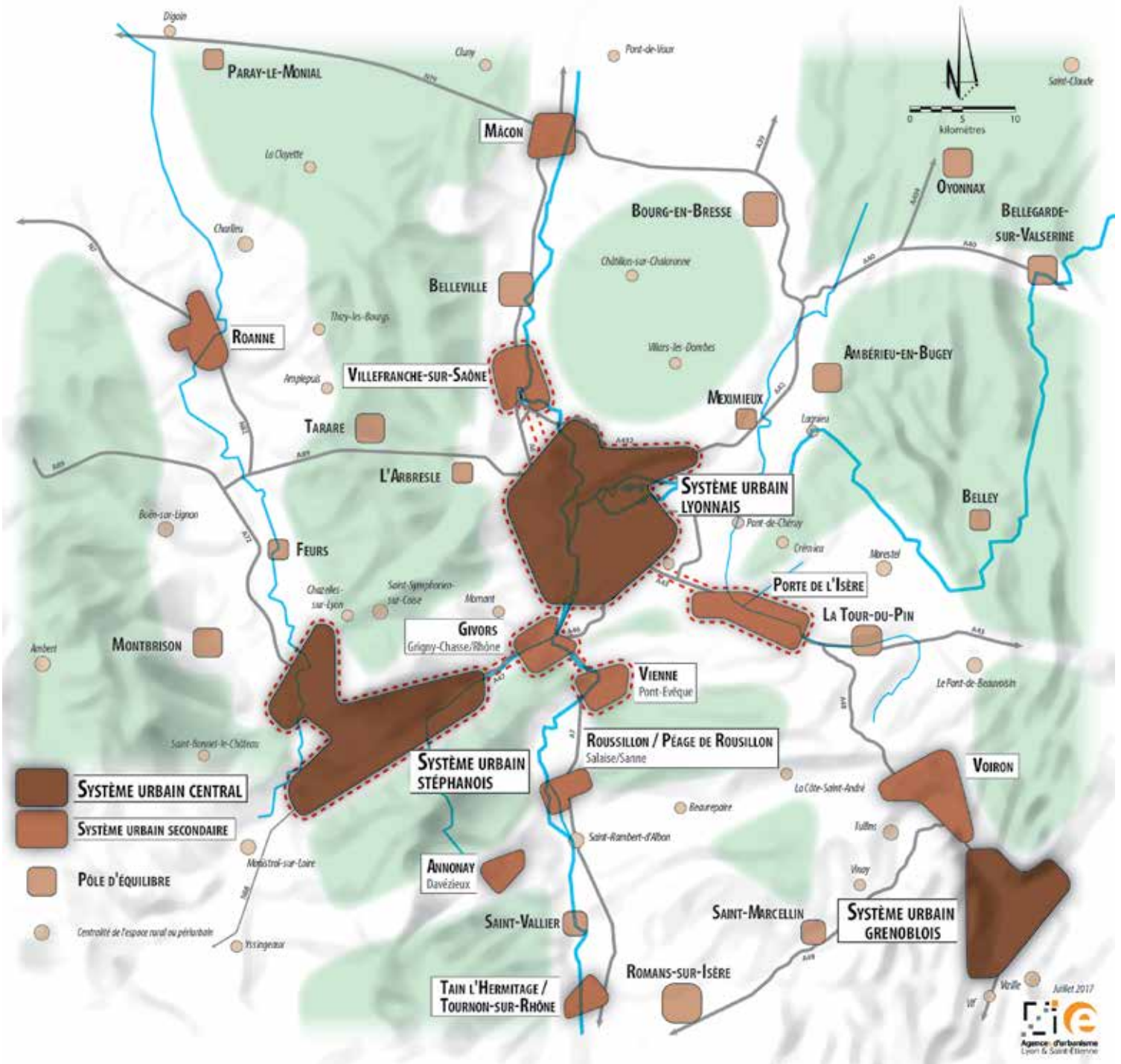
Méthode

L'agrégation des centralités a permis d'aboutir à la définition de systèmes urbains.

Ces « grappes de centralités » ont été délimitées selon une approche empirique répondant à deux principes :

- contiguïté ou proximité des centralités
- dires d'experts sur les dynamiques locales (notamment en matière de déplacements)

Les grandes composantes de l'organisation multipolaire



Sources : Agences d'urbanisme

Définition

Exurbanisation : mouvement par lequel la population urbaine semble "sortir" de la ville pour s'installer dans les espaces périurbains (Roger Brunet, 1993)

Le **système urbain de la Porte de l'Isère** regroupe cinq centralités autour de la centralité de Bourgoin-Jallieu, la seule de niveau 1. On dénombre 75 000 habitants en 2014 (soit 32 000 de plus qu'en 1982) et 39 000 emplois en 2013 contre 20 000 en 1982. La création de la ville nouvelle explique bien entendu le fort dynamisme démographique de ce territoire, tout comme la présence de grandes infrastructures de transport (autoroute, TGV, aéroport) et l'implantation de plateformes logistiques contribuent à expliquer la croissance de l'emploi.

Le **système urbain secondaire de Roanne** est composé de 4 centralités et compte un peu plus de 60 000 habitants en 2014, pour 34 000 emplois. Entre 1982 et 2014, la population a diminué de près de 13 000 habitants, et 6 000 emplois ont disparu.

Le **système urbain de Villefranche-sur-Saône** est pour sa part dans une dynamique de croissance démographique (+ 17 000 habitants entre 1982 et 2014, 68 000 habitants en 2014) et de l'emploi (32 000 emplois en 2013, 8 000 de plus qu'en 1982). 6 centralités composent ce système urbain secondaire, dont 4 centralités de niveaux 4 et 5.

Les **systèmes urbains de la vallée du Rhône** comptabilisent au total près de 124 000 habitants et 62 000 emplois. Si les agglomérations de Givors et de Vienne sont en relation avec le système urbain lyonnais, les systèmes urbains secondaires de Roussillon, Annonay et Tain-l'Hermitage ont pour leur part connu un développement plus « autonome ». L'exurbanisation a été particulièrement importante autour de ces centralités historiques.

Le **système urbain de Voiron** compte 34 000 habitants en 2014 (+ 4 000 par rapport à 1982) et 18 000 emplois en 2013 (+ 5 000 par rapport à 1982). Il est composé de trois centralités et fonctionne en interdépendance avec le système urbain central grenoblois, dont il est distant d'une quinzaine de kilomètres.

Enfin, le **système urbain secondaire de Mâcon** comptait 40 000 habitants en 2014 (4 000 de moins qu'en 1982) réunis dans deux centralités. 29 000 emplois étaient présents dans ce territoire en 2013, soit 3 000 de plus qu'en 1982.

Les villes moyennes, des pôles d'équilibre

Au nombre de 15, les pôles d'équilibre réunissent les principales villes moyennes du territoire : Bourg-en-Bresse*, Ambérieu-en-Bugey, Meximieux, Belleville, Tarare, l'Arbresle, Feurs, Montbrison, Saint-Vallier, Romans, Saint-Marcellin, la Tour-du-Pin, Belley et, sur les franges, Oyonnax, Bellegarde-sur-Valserine et Paray-le-Monial.

Ces pôles d'équilibre sont parmi les centralités ayant connu les plus fortes dépolarisations (donc les plus fortes périurbanisations alentours) ; en ce sens ils apparaissent comme les principaux « perdants » du déficit d'efficacité et de la concurrence des territoires dans la mise en oeuvre du modèle multipolaire. Ils n'en demeurent pas moins structurants pour leurs bassins de vie. Dans une organisation territoriale hiérarchisée, ils sont les premiers relais des systèmes urbains et de l'armature métropolitaine.

Mis à mal par le déclin industriel, par la périurbanisation et par le déséquilibre de l'appareil commercial, ils doivent retrouver toute leur place dans leur dimension urbaine.

* La méthode retenue pour définir les centralités explique que les communes de Viriat et de Péronnas (riveraines de Bourg-en-Bresse) ne ressortent pas alors même qu'elles s'approchent du seuil et, par conséquent, que Bourg-en-Bresse ne soit pas ici identifié comme un système urbain.

Les centralités urbaines, périurbaines et rurales

À la différence d'un système urbain, la centralité, qu'elle soit urbaine ou rurale se définit par son relatif isolement par rapport à d'autres centralités.

On observe une forte dispersion de ce type de centralités dans le territoire d'étude, expression même de l'organisation multipolaire du territoire. Par ailleurs, ces centralités correspondent toutes à des concentrations humaines anciennes.

Ces villes, petites à moyennes, viennent parfaire un maillage intermédiaire en matière d'emplois, d'équipements et de services à la population. Elles jouent un rôle structurant à l'échelle des bassins de vie ; face à la métropolisation (processus incluant des mécanismes de concentration et de polarisation spatiale liés à l'intensification des flux de la globalisation) et à la périurbansiation, il est déterminant que les politiques d'aménagement et de développement réaffirment des objectifs de polarisation sur ce type de centralité et permettent leur mise en œuvre effective.

Evolutions des systèmes urbains depuis les années 1980

Les dynamiques démographiques et d'emplois, les logiques d'implantation des services et équipements, qui ont prévalu dans les 30 dernières années ont renforcé la vision d'un archipel urbain métropolitain. Cet archipel urbain a tendance à se complexifier, les polarités urbaines historiques étant concurrencées, souvent à leur marge, par des polarités émergentes (Edge cities) qui prospèrent autour du système des infrastructures de transport (échangeurs routier; gares TER, stations de métro, tramway, etc.) mais aussi par des communes périurbaines qui ont bénéficié du desserrement massif de la population et de l'emploi, et qui ont pu renforcer

leur poids (basculement du statut de commune rurale à celui de commune urbaine).

Concernant la trame des polarités identifiées, les évolutions depuis le début des années 1980 sont très disparates :

■ Les centralités qui renforcent leurs poids : ce sont essentiellement celles du **système urbain lyonnais**, aussi bien centrales (Lyon - Villeurbanne) que périphériques (Vénissieux, Saint-Priest). Le renforcement de ces centralités est clairement le résultat des politiques urbaines engagées après la crise des années 1970 mais aussi du mouvement de métropolisation au plan national et mondial.

■ Les **centralités du Beaujolais**, qui demeurent, malgré une vague massive de périurbanisation ces dernières années, au prix cependant du développement d'opérations aux marges des villes (espaces commerciaux autour de Villefranche-sur-Saône).

■ Les **centralités de la moyenne vallée du Rhône** (Vienne, Annonay, Roussillon), dont le pouvoir de polarisation tend à faiblir face à l'essor de l'exurbanisation sur les balmes et les coteaux.

■ Les centralités du **grand Est métropolitain** souffrent également de la concurrence des communes périurbaines, en plein essor. C'est particulièrement flagrant au niveau de l'ex-Ville nouvelle, créée en 1972 pour contrer la « marée urbaine » et polariser le développement et qui, au final, a engendré sa propre couronne périurbaine (Ruy-Montceau, Vénérieu, etc.)

■ Les centralités de l'**avant-pays savoyard**, plutôt en croissance, mais qui peinent à contenir la diffusion de l'urbanisation.

■ Enfin, le **système urbain ligérien** apparaît singulier : il juxtapose un semi de centralités qui tendent à se conforter ou bien dont le poids se maintient (Sud Forez) et des centralités qui s'affaiblissent (vallée du Furan et du Gier, roannais).

En synthèse

- Synthèse de la géographie des centralités : une soixantaine de polarités (selon une méthode agrégative de proche en proche)
- 3 systèmes urbains centraux (Lyon - Saint-Etienne - Grenoble). Ils pèsent considérablement dans l'ensemble du territoire d'étude. Croissance importante du système urbain lyonnais. Le système stéphanois juxtapose des centralités dynamiques dans la plaine du Forez et des centralités qui s'affaiblissent (vallée du Gier)
- 10 systèmes urbains secondaires et 15 pôles d'équilibre, l'échelle des villes moyennes. Ce sont elles qui ont payé le plus le double tribu de la crise industrielle et de la périurbanisation. Dans ces centralités, dépoliarisation va de paire avec crise des centres
- 31 centralités des espaces périurbains et ruraux. Elles sont souvent identifiées par les Scot pour accueillir le développement de manière privilégiée ; non avéré sur la population, davantage pour l'emploi, les services et les équipements. Le desserrement des services et des emplois se fait moins facilement que le desserrement de la population.

Vers un renouvellement du modèle de développement : «l'archipel métropolitain»

Définition

La **ville émergente** : ville constituée à la faveur de l'addition d'initiatives individuelles, chacun choisissant de fréquenter les lieux qui lui conviennent au moment qui lui convient.

La ville émergente se constitue selon des modalités qui n'ont été ni anticipées, ni maîtrisées que ce soit par les chercheurs ou par les professionnels (urbanistes, aménageurs, responsables politiques, etc.).

Depuis les années 1970-1980, le modèle multipolaire a été mis à mal par la force des mécanismes de diffusion (le fait périurbain / la ville émergente - voir définition) que les politiques d'aménagement ont du mal à enrayer.

Aujourd'hui, l'approche renouvelée des centralités de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne présente une organisation du territoire non plus « polycentrique » mais davantage « en archipel » ; l'archipel métropolitain.

La croissance de ce vaste territoire s'est construite à partir d'un riche système de polarités urbaines organisée selon trois axes principaux :

- Celui formé par les grandes vallées de la Saône et du Rhône, parcourue par les grands courants méridiens, qui a vu se développer historiquement la première charpente urbaine, depuis Mâcon jusqu'à Valence en passant par Villefranche-sur-Saône et par Vienne, charpente dominée par la centralité lyonnaise
- Celui formé par la vallée du Gier, qui a vu émerger dans une histoire plus récente un semis de villes moyennes, à partir de la présence

du sillon houiller, semis dominé par le pôle urbain central stéphanois

■ Celui formé par la liaison Lyon / Grenoble (A43/A48), qui a été conforté dans la seconde partie du XXème siècle par les décisions des aménageurs (développement de la plaine de l'Est Lyonnais et de la ville nouvelle de l'Isle d'Abeau, extension grenobloise vers la cluse de l'Isère, du polygone scientifique à l'agglomération voironnaise). L'axe de l'A42, de la Côtière de l'Ain et de la plaine de l'Ain procède de cette même dynamique, mais plus atténuée.

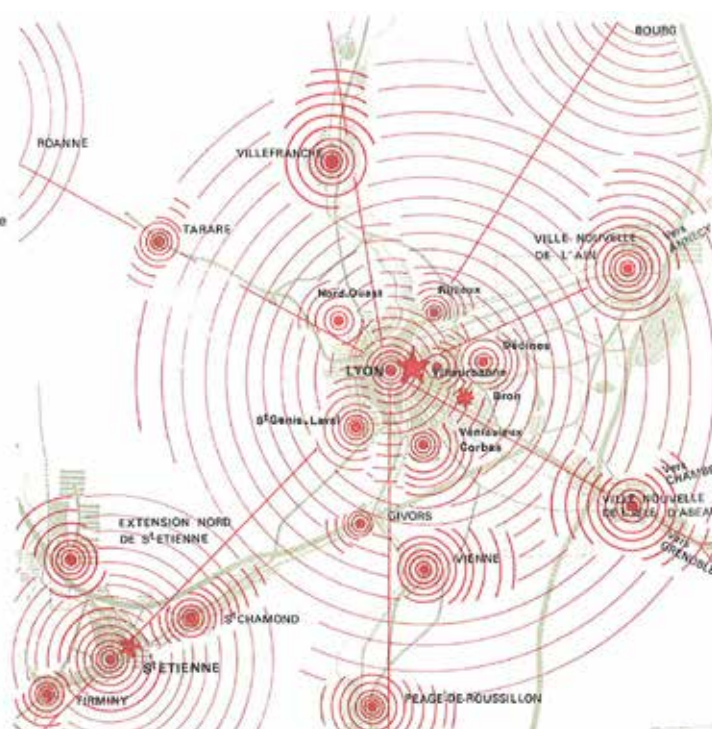
La plaine du Forez forme un système de polarités « à part », développé à partir des orientations fixées par le schéma directeur de l'Oream (1966-1970) afin de contrebalancer le développement de Saint-Etienne vers Lyon. Aujourd'hui, ce système territorial semble fortement concurrencer le pôle urbain stéphanois

Les moteurs de cette dynamique restent principalement les systèmes urbains centraux (historiques), à l'origine du développement urbain et économique. Ils ont entraîné dans leur

De la vision polycentrique...

Les différents centres des futures régions urbaines de Lyon et Saint-Etienne

- ★ Centre directionnel de Lyon
- ★ Centre à vocation métropolitaine de Saint-Etienne
- ★ Zone d'équipements métropolitains de Bron.
- rayonnement des services de haut niveau qu'offriront les centres de Lyon et Saint-Etienne
- centres de fréquentation quotidienne
- les centres ruraux n'ont pas été représentés



Sources : OREAM, années 1960

sillon, selon des rythmes et des intensités variables, l'ensemble ou presque du territoire d'étude.

Dans ce processus de métropolisation, les polarités urbaines, périurbaines et rurales ont continué à jouer un rôle de catalyseur : elles demeurent « centrales » dans les bassins de vie qu'elles structurent. Toutefois, leur poids relatif semble faiblir, sous le coup de la diffusion de l'urbanisation (périurbanisation) et du développement des campagnes résidentielles, qui semblent s'être accélérés depuis les années 1980, facilités par l'amélioration continue des réseaux routiers et autoroutiers mais aussi ferroviaires, et par l'équipement automobile des ménages (multi-motorisation). Le rôle de relais structurant des villes moyennes a été mis à mal par la périurbanisation.

En corrolaire, les pressions sur les ressources se sont accrues (10 000 hectares (source Spot Thema) de terrains agricoles et forestiers artificialisés entre 2005 et 2015 dans l'aire métropolitaine lyonnaise), les réseaux de transports saturent, notamment aux portes des pôles d'emplois et des si-

tuations de précarité sont accentuées par la distorsion de l'espace-temps : coût du transport, éloignement à l'emploi, aux soins, aux équipements, etc.

Si le rythme de croissance démographique passé (période 1999-2014) venait à se prolonger - et sans inflexion du modèle de développement - en 2030, les communes hors centralités pourraient accueillir près de 400 000 habitants supplémentaires alors même que les centralités augmenteraient au total de 180 000 habitants.

Déficit d'attractivité de nombreux centres-villes, limites de l'hyper-accessibilité, pressions croissantes sur les ressources agricoles et naturelles, inégalités socio-spatiales ou répartition des forces économiques : autant de voies d'approfondissements nécessaires, sous l'angle notamment de la planification et de la coopération territoriale.

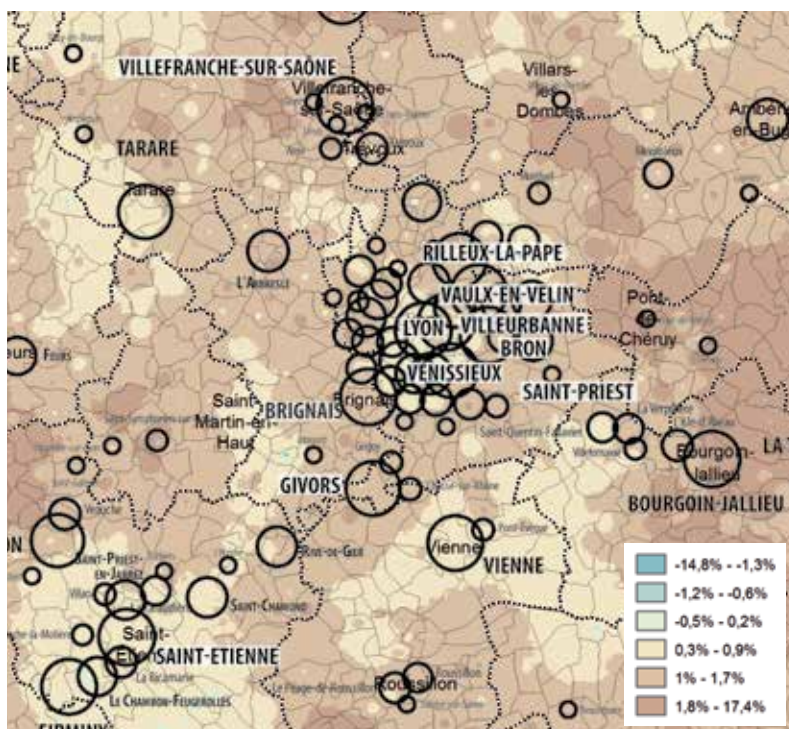
En synthèse

- Depuis les années 1970, le modèle multipolaire a été mis à mal par la périurbanisation de la population et des emplois, que les politiques d'aménagement ont eu du mal à réguler.
- L'amélioration en continu des réseaux autoroutiers, routiers et ferroviaires a accentué la périurbanisation de certains secteurs.
- L'armature urbaine principale reste structurée autour de quatre branches, relativement dynamiques :
 - Axe Saône - Rhône
 - Axe Lyon - Saint-Etienne
 - Axe Lyon - Grenoble
 - D'une moindre manière, axe Lyon Genève
- Importance des villes moyennes des territoires ruraux et périurbains en dehors des systèmes urbains centraux
- Diffusion des facteurs de centralité (zones commerciales, grands équipements, zones d'activités)
- Les trois clés de lecture de l'archipel métropolitain : le modèle polycentrique, le modèle en grappes, les clusters.
- Sans réorientation du modèle de développement, plusieurs risques :

- Pour les centralités : perte d'attractivité des centres-villes, paupérisation / relégation. *Une attention particulière est à porter aux villes moyennes de la vallée du Rhône, à celles du Nord-Isère, au Roannais, aux vallées de l'Ondaine et du Gier.*

- Hors centralité : saturation des réseaux (transports, eau potable, assainissement, etc.), artificialisation des terres (pression sur le système alimentaire), vulnérabilité socio-économique (déconnexion lieux de résidence/lieux d'emplois). *Secteurs de forte périurbanisation : Val de Saône, Dombes, Côtiers de l'Ain, Nord Isère/plateau de Crémieu, Plaine du Forez, Plaine de la Bièvre, territoires proches de l'A89 et de la RN88.*

... à l'archipel métropolitain



Centralités et taux d'évolution annuel moyen de la population des communes du « carré métropolitain » sur une période récente (2008-2013)

Sources : Agences d'urbanisme à partir des données Insee

Annexe : chiffres de la population et de l'emploi par centralité

Centralités	Population				Emploi total			
	1982	1999	2008	2014	1982	1999	2008	2013
Ambérieu-en-Bugey	9737	11436	12792	14022	4964	6096	7189	7587
Ambert	7722	7309	6975	6794	3640	3858	3901	3992
Amplepuis	5055	4948	5085	4984	2224	2091	2088	1848
Andrézieux-Bouthéon	8877	9153	9591	9876	6312	7842	9638	10614
Annonay	19484	17522	17156	16302	10916	11244	10431	10343
Anse	3705	4744	5281	6756	1160	1926	2274	2086
Beaurepaire	3793	3839	4509	4869	1988	2275	2695	2778
Bellegarde-sur-Valserine	11097	10846	11404	11745	4372	4261	4458	4440
Belleville	6397	5840	7465	8244	3760	3731	4228	4216
Belley	7981	8004	8750	8983	4904	5174	5928	5858
Beynost	2714	3530	4305	4541	1212	2614	3078	3305
Boën-sur-Lignon	3603	3112	3138	3273	1724	1301	1493	1511
Bourg-en-Bresse	41098	40666	40203	40967	27672	28030	32372	31026
Bourgoin-Jallieu	22550	22947	24669	27366	12412	12332	15577	15937
Brignais	9564	11207	11371	11381	2756	5214	6478	7141
Bron	40638	37369	39094	39283	14792	19878	23649	24253
Caluire-et-Cuire	41931	41233	40869	42494	10972	10994	12990	13174
Champagne-au-Mont-d'Or	4763	4955	4951	5758	1472	3720	4104	4418
Chaponost	5278	7832	8026	8296	1836	2896	3065	3493
Charbonnières-les-Bains	3973	4377	4728	4988	984	2270	2823	2072
Charlieu	4322	3582	3652	3700	2164	2340	2590	2370
Charnay-lès-Mâcon	5792	6739	6832	6969	1464	1739	2793	2716
Chasse-sur-Rhône	4378	4795	5024	5772	1952	2816	3161	3090
Chassieu	6882	9049	9492	9873	4732	9533	9695	8668
Châtillon-sur-Chalaronne	3518	4137	4924	4956	1808	2333	2650	2933
Chazelles-sur-Lyon	5021	4801	5080	5150	1804	1927	1885	1928
Cluny	4441	4376	4604	4775	2008	2206	2485	2317
Corbas	6375	9259	9418	10947	4536	6054	6864	8259
Craponne	5536	8002	8815	10791	1996	2867	3630	4041
Crémieu	2409	3169	3327	3328	1028	1612	1865	1684
Dardilly	4668	7589	8314	8580	3656	5824	7593	8229
Davézieux	1776	2629	2809	3071	1156	2109	2504	2543
Décines-Charpieu	22832	24193	24780	27207	8528	9763	10051	10109
Digoin	11008	8947	8596	8005	3496	3096	3470	3123
Échirolles	37360	32806	35688	35875	10144	13052	17251	17745
Écully	17865	18011	17953	18028	6768	9260	11728	11844
Eybens	5843	9471	9397	10153	3020	7939	7381	7286
Feurs	8012	7669	7561	7997	4720	5274	5560	5611
Feyzin	7753	8469	9254	9383	4604	5230	5282	5175
Firminy	24113	19297	17513	16931	9248	7293	7987	7980
Fontaine	22827	23323	22068	22366	7024	6339	7291	7084
Fontaines-sur-Saône	7062	6721	6299	6642	1284	1195	1466	1249
Francheville	9500	11324	12174	14497	1668	3250	3863	3847
Genas	5471	11140	11667	12382	3040	6294	7622	7131
Genay	3544	4657	4872	5322	1040	3084	3201	3759
Gières	4005	6127	6105	6206	816	2205	2752	2809
Givors	20544	18437	19477	19554	6164	7237	7867	7496
Gleizé	6591	8050	7725	7570	1076	2249	2525	2663
Grenoble	156637	153317	156659	160779	89172	83057	92222	93672

Centralités	Population				Emploi total			
	1982	1999	2008	2014	1982	1999	2008	2013
Grigny	8108	7873	8602	9529	2136	2463	2874	2993
Irigny	6828	8330	8250	8472	2564	4047	4172	3948
Jassans-Riottier	3830	5338	5934	6222	856	1520	1535	1566
La Clayette	2669	2069	1897	1722	1772	1412	1307	1000
La Côte-Saint-André	3857	4240	4749	4737	1984	2407	3033	2915
La Motte-Servolex	7182	10912	11420	11726	1872	4100	4904	5141
La Mulatière	7716	6733	6511	6393	1584	1742	1683	1593
La Ricamarie	9644	8438	7949	7848	2800	2287	2258	2354
La Talaudière	5577	6700	6459	6502	1612	4093	4921	5151
La Tour-du-Pin	6913	6553	7652	7934	3436	2926	4674	4029
La Tronche	6690	6433	6050	6741	8368	8967	8578	9268
La Verpillière	5400	5691	6177	6866	3404	3230	2802	2415
Lagnieu	5594	5882	6694	6953	2172	1829	2307	2240
L'Arbresle	4784	5777	6037	6299	2184	2438	2953	2965
Le Chambon-Feugerolles	18149	14090	12992	12582	4816	4625	4584	4468
Le Coteau	8359	7375	6977	6797	4588	4331	4456	4153
Le Péage-de-Roussillon	6182	6351	6624	6676	1740	1853	1864	1660
Le Pont-de-Beauvoisin	4169	4076	5268	5615	1952	2216	2563	2599
Le Pont-de-Claix	11787	11612	11475	10924	6844	6083	6153	6222
L'Horme	4858	4639	4742	4822	3632	2588	2412	1717
Limas	3463	4151	4372	4662	1488	1185	2029	2129
Limonest	2131	2733	3010	3491	860	4345	6396	7332
L'Isle-d'Abeau	1290	12034	15329	16040	1020	3979	4731	4657
Lyon	413095	445452	474946	506615	262740	246514	287703	304221
Mably	7945	7624	7445	7678	4808	2302	2907	3039
Mâcon	38404	34469	34298	33456	24708	23365	26038	25872
Marcy-l'Étoile	1033	3091	3302	3693	1956	3703	6206	6983
Meximieux	4253	6840	7334	7539	1432	1785	2256	2220
Meylan	14561	18741	17207	17323	5628	12126	12274	12630
Meyzieu	26776	28009	29463	32225	8260	9473	11130	12283
Mions	6044	10283	11431	12626	1428	2754	4425	4804
Miribel	7053	8539	8997	9425	1796	3816	5288	4877
Moirans	6313	7495	7779	7989	1852	3374	5613	4965
Monistrol-sur-Loire	5143	7451	8656	8808	1824	2508	3366	3725
Montbonnot-Saint-Martin	1859	3827	4486	4986	232	1984	5724	6256
Montbrison	13280	14589	14931	15689	5800	7426	8553	8298
Montluel	5450	6454	6774	7036	1980	2337	3237	3088
Morestel	2738	3034	4090	4303	1332	1722	2137	2129
Mornant	3323	4672	5363	5566	1040	1606	2259	2514
Neuville-sur-Saône	6982	7062	7382	7316	3736	3635	3746	3645
Oullins	27168	25183	25652	26333	7836	6279	7307	7436
Oyonnax	22739	24162	23114	22485	12288	11632	11423	10904
Paray-le-Monial	10639	9191	9123	9133	4696	4713	5000	5168
Pierre-Bénite	9468	9963	9935	10192	6176	7923	8617	9009
Pont-de-Chéruy	3849	4540	4908	5420	3008	2264	2152	1932
Pont-de-Vaux	2050	2004	2159	2290	1060	1335	1410	1435
Pont-Évêque	5542	5067	5110	5181	2472	2839	3184	2926
Rillieux-la-Pape	31560	28367	29578	30529	7904	9603	10636	11017
Riorges	8986	10074	10481	10741	3400	3361	3507	3760

Annexe : chiffres de la population et de l'emploi par centralité

Centralités	Population				Emploi total			
	1982	1999	2008	2014	1982	1999	2008	2013
Rive-de-Gier	15806	14383	14831	14730	5220	4278	4245	4050
Rives	5115	5620	6106	6128	1924	2280	2657	2561
Roanne	48708	38896	35936	35200	27744	25027	23093	22921
Roche-la-Molière	9211	10083	10248	9925	2644	2426	3138	3097
Romans-sur-Isère	33152	32667	33440	33366	15640	14883	16064	16312
Roussillon	7173	7437	7959	8187	4040	3283	3443	3066
Saint-Bonnet-de-Mure	3206	5597	6217	6834	1036	2266	2829	2821
Saint-Bonnet-le-Château	1905	1562	1519	1568	988	1158	1088	1140
Saint-Chamond	40267	37378	35516	35097	13976	13047	12722	11415
Saint-Claude	12715	12303	11523	10096	5856	5969	5923	5020
Saint-Didier-au-Mont-d'Or	5115	6154	6436	6527	1156	1722	2195	2400
Sainte-Foy-lès-Lyon	21521	21193	22179	21848	3424	4556	5021	5473
Saint-Égrève	14363	15517	15752	15620	7724	7704	8489	8385
Saint-Étienne	204955	180210	172696	170761	92604	82798	85809	82631
Saint-Fons	15291	15671	17063	17735	11008	7924	7843	7068
Saint-Galmier	3680	5293	5607	5669	1260	1730	2251	2084
Saint-Genis-Laval	14353	19221	20147	21054	7004	8956	9521	9531
Saint-Just-Saint-Rambert	10533	13192	14484	14448	2764	3165	4355	4309
Saint-Marcellin	6795	6955	7895	8070	3412	3866	4121	4027
Saint-Martin-d'Hères	35188	35777	35565	38100	11228	15357	17114	18039
Saint-Maurice-de-Beynost	3503	4020	3875	3962	1220	2198	2109	2025
Saint-Priest	42677	40974	41460	44446	17704	20990	30435	35242
Saint-Priest-en-Jarez	4563	5812	6080	6152	2192	6059	7873	8577
Saint-Quentin-Fallavier	4321	5841	6077	5995	2032	9786	11099	11609
Saint-Rambert-d'Albon	4062	4302	5309	6204	1696	1661	2500	2305
Saint-Symphorien-d'Ozon	4850	5063	5204	5652	1528	2287	2387	2158
Saint-Symphorien-sur-Coise	3225	3069	3448	3577	1996	1899	2114	2228
Saint-Vallier	4442	4154	4005	3966	3192	3139	3051	3030
Salaise-sur-Sanne	3354	3648	4147	4498	1228	2166	3186	3533
Sassenage	8945	9735	10634	11736	2776	3385	5252	5024
Seyssinet-Pariset	12893	13074	12245	12133	2468	4154	3966	4340
Seyssins	5021	6850	6978	7074	632	1990	2564	2144
Sorbiers	6424	7399	7606	7985	1856	2286	2095	2200
Tain-l'Hermitage	5387	5503	5917	6005	1996	2246	3157	3404
Tarare	10822	10420	10289	10814	6060	5621	5392	5081
Tassin-la-Demi-Lune	15001	15977	18579	21743	5416	5984	6060	6269
Thizy-les-Bourgs	7509	6349	6348	6265	2896	3148	2752	2770
Tournon-sur-Rhône	9099	9946	10607	10558	4552	4835	5967	5552
Trévoux	4982	6392	6768	6702	2312	2768	3670	4192
Tullins	6044	7068	7649	7632	2276	2518	2577	2583
Varces-Allières-et-Risset	3576	5341	6513	7894	1164	1956	2828	4137
Vaulx-en-Velin	44160	39154	40373	45294	12128	18033	20121	19695
Veauce	5706	8061	8420	8787	1984	2508	2866	3180
Vénissieux	64804	56061	57629	62575	30960	26927	28647	27603
Vernaison	3373	4000	4379	4619	1012	1046	1514	1244
Vienne	28294	29975	29905	29096	13432	14612	15814	15137
Vif	4419	6478	8088	8030	944	1394	1743	1953
Villars	7529	8494	7919	8054	1124	2589	2803	3037
Villars-les-Dombes	2796	4190	4330	4447	1036	1480	1549	1816

Centralités	Population				Emploi total			
	1982	1999	2008	2014	1982	1999	2008	2013
Villefontaine	9719	17766	18897	18463	1088	4395	4112	3968
Villefranche-sur-Saône	28881	30647	34159	36559	17132	17304	19534	19522
Villeurbanne	115960	124215	141106	148543	52188	50387	56326	57617
Vinay	3376	3525	3949	4131	1580	1639	1821	1852
Vizille	7162	7465	7653	7494	2548	2443	2738	2426
Voiron	18911	19794	20400	20162	9632	9837	11098	11048
Voreppe	7970	9231	9696	9464	3388	4912	4715	4457
Yssingeaux	6228	6492	6936	7105	2584	3197	3575	3928



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Pilotage de la mission : Eric Sbrava (DDT du Rhône), Vincent Boulet, Guillaume Gardette (DREAL)

Directeur de la publication : Damien Caudron, d.caudron@urbalyon.org

Equipe projet : Laurence Berne - 04 81 92 33 08, l.berne@urbalyon.org

Ludovic Meyer, Olivier Roussel, Patrick Brun, Laurent Girard.

Infographie : Agence d'urbanisme de Lyon

une ingénierie métropolitaine au service des territoires

Les Agences d'urbanisme de Lyon
et de Saint-Etienne ont constitué
en 2010 un réseau d'ingénierie
au service des territoires.

La présente publication est issue
de cette collaboration originale
au service des acteurs de
l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne.



**Agence d'urbanisme
de l'aire métropolitaine
lyonnaise**

Tour Part-Dieu/23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Part-Dieu Cedex 3
Tél. : 04 81 92 33 00
Télécopie : 04 81 92 33 10

www.urbalyon.org



**Agence d'urbanisme
de la région stéphanoise**

46 rue de la télématique
CS 40801
42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00
Télécopie : 04 77 92 84 09

www.epures.com